

7. Annexes

Annex 1. Estimation des effectifs reproducteurs et non reproducteurs par pays

Toutes les données viennent de l'enquête 2007, excepté pour les effectifs reproducteurs de Russie (Burfield & van Bommel 2004), mais l'année réelle d'évaluation est fournie dans le tableau.

Tendances : F = fluctuation, - = tendance négative, + = tendance positive, 0 = pas de tendance, ? = tendance inconnue, n.d. = pas de données, n.a. = pas applicable

P. I. leucorodia: Atlantique

Pays	Effectifs reproducteur	Nb colonies	Succès de la reproduction	Année	Tendance	Effectifs hivernants	Année	Tendance
Belgique	18	1	2,5	2007	+	0-2	>2000	0
Danemark	57	4	n.d.	2008	+	0	2007	n.a.
France	142	7	2,47	2005	+	430	2007	+
Allemagne	220	9	1,3-2,2	2007	+	0	2007	n.a.
Maroc	20	1	n.d.	2004	+	349	1995-2005	0/+
Pays-Bas	1890	29	1,9	2007	+	0-2	2007	n.a.
Portugal	92-99	10	n.d.	2002	+	900-1200	2004-2006	+
Espagne	1631	12	1,2-1,8 (pour 4 colonies en 2007) mais hautement variable selon les années et les colonies.	2007	+	1 500 en Andalousie; plus de 270 dans le reste de l'Espagne.	2002-2006	+
Royaume-Uni	1-7		n.d.	99-00	N	12	2004-2005	0
Gambie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	<30	1998-2006	0
Mali	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	55	2007	0
Mauritanie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	10 000	>2000	F
Sénégal	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	112-3 735	1989-2007	F

***P. l. leucorodia*: Continentale**

Pays	Effectif reproducteur	Nb de colonies	Succès de la reproduction	Année	Tendance	Effectifs hivernants	Année	Tendance
Albanie	Pas récemment	n.a.	n.a.	2005	-	3-24	1995-2002	F
Autriche	38	1	n.d.	2006	0	0		n.a.
Bosnie-Herzégovine	Pas récemment	n.a.	n.a.	>200	-	0		n.a.
Bulgarie	55-150	7	n.d.	2007	0	0-5	1991-2007	F
Croatie	154-275	3	n.d.	2006-2007	0	16-120	1998-2004	F
République Tchèque	3	1	1.0	2007	+	0		n.a.
Grèce	223	4	n.d.	2003	F	284 - 355	1999-2003	+
Hongrie	1100-1200	16	n.d.	2007	F	0-20	2007	+
Italie	105-110	3-5	n.d.	2007	+	580	2000	+
Moldavie	5-20	1	n.d.	90-00	0	0		n.a.
Montenegro	33	1	n.d.	2007	+	0-90	1999-2007	+
Roumanie	1400-1600	17	n.d.	2006	0	64	2006	+
Serbie	190-240	5	n.d.	2007	0	30-150	1990-2007	+
Slovaquie	10-35		n.d.	80-99	F	0		n.a.
Turquie	500-700	11	n.d.	2006	?	166-1320	1999-2005	+
Ukraine	1000- 1500	14	n.d.	2000	?	0		n.a.
Chypre	-	-	-	-	-	10	>2000	0
Algérie	-	-	-	-	-	<100	>2000	0
Cameroun	-	-	-	-	-	253	1997	0
Tchad	-	-	-	-	-	2	2003	n.d.
Israël	-	-	-	-	-	267-907	2005-2002	0

Jordanie	-	-	-	-	-	9-75	>2000	0
Libye	-	-	-	-	-	90	2005- 2007	+
Mali	-	-	-	-	-	55	2007	0
Niger	-	-	-	-	-	100-200	>2000	0
Nigeria	-	-	-	-	-	2-18	1980- 2007	0
Tunisie	-	-	-	-	-	3000- 5000	>2000	+

P. l. major

Pays	Effectif reproducteur	Nb de colonies	Année	Tendance	Effectifs hivernants	Année	Tendance
Arménie	1-3	1	2003-2005	-	individus	2001-2007	?
Azerbaïdjan	800	2	2006	0	n.d.		n.a.
Iran	420-770		1977 – 2006	0	367-494	2002-2007	0
Irak	15	3	2007	0	110	2000-2007	0
Kazakhstan	400-650	3	1996-2000	-	<10	>2000	0
Koweït	65	5-10	2007	0	110	>2000	?
Russie	2500-3000		1990-2000	-	n.d.		n.a.
Syrie	50-100	1	2005	0	42	2004	0
Tadjikistan	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.	n.d.		n.a.
Turkmenistan	1-2	1	>2000	n.a.	n.d.		n.a.
Ouzbékistan	250	1	>2000	-	n.d.		n.a.
Georgie	n.d.	n.d.		n.a.	22-225	1981-2003	?
Oman	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.	875	2005	?
Emirats Arabes Unis	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.	80	2007	?

P. l. archeri

Pays	Effectif reproducteur	Nb de colonies	Année	Tendance	Effectifs hivernants	Année	Tendance
Djibouti	4 (17-1987)	1	>2000	-	81	2001	?
Égypte	100	0	>2000	-	700	>2000	?
Érythrée	250	20	2007	0	500	2006	0
Arabie Saoudite	110-250	22	1996	?	350	>2000	?
Somalie	200		2006	?	n.d.		n.a.
Soudan	200-500			?	175	2007	?
Yémen	30-40	4	>2001	?	n.d.		n.a.

P. l. balsaci

Pays	Effectif reproducteur	Nb de colonies	Année	Tendance	Effectifs hivernants	Année	Tendance
Mauritanie	750	3	2007	-	3,100	2007	-

Annexe 2. Menaces rencontrées par chaque population/sous-espèce à différents stades de la vie

- 1. Critique** : un facteur causant ou pouvant causer un déclin très rapide (>30% sur 10 ans) ;
2. High : un facteur causant ou pouvant causer un déclin rapide (20-30% sur 10 ans) ;
3. Moyen : un facteur causant ou pouvant causer un déclin lent mais significatif (10-20% sur 10 ans) ;
4. Bas : un facteur causant ou pouvant causer des fluctuations ;
5. Local : un facteur causant ou pouvant causer un déclin négligeable ;
0. Inconnu : un facteur affectant l'espèce mais avec une amplitude non déterminée ;
Blanc : un facteur ne s'appliquant pas à ce pays.

P. l. leucorodia: Atlantique

MENACES		Belgique	Daemark	France	Allemagne	Maroc	Pays-Bas	Portugal	Espagne	Gambie	Sénégal
Perte d'habitats /Dégradation (liées à l'homme)											
Abandon agriculture				0			5	5			5
Aquaculture marine				0		3	5		4		5
Aquaculture d'eau douce							5				5
Abandon de terrains non agricoles			5	4			5	4			
Changement de gestion de l'eau				5			5	3	3		
Pêche					3		5	3			4
Développement d'infrastructures /Industrie		2		4			5	4			5
Installations humaines				4		2	3	4	2		3
Tourisme/Loisirs			5	4	4	4	3	4	2		5
Eau/transport				4		4	3				5
Barrages				5		5					2
Télécommunications				0			5	5			5
Lignes électriques		0		5			3	3	5		5
Espèces invasives (affectant directement les habitats)				4					3		4
Changement de dynamique d'espèces locales (affectant directement les habitats)				4			5				
Espèces invasives (affectant directement l'espèce)											
Compétiteurs				0							5
Prédateurs				0			5		3		5
Pathogènes/parasites/toxines				0				0	3		
Mortalité accidentelle											
Par capture	Hameçon							5			4
	Filet							5	5		4
	Poison			0			5	5			
	Tir			5		5	5	5	5	5	
	Contrôle des nuisibles						4				
Collision	Pylône et construction	0	5	0			5	5			
	Véhicule						5	5			

Pollution (affectant l'habitat et/ou l'espèce)													
Pollution de l'eau	Agricole		4	5	5	3	3	3	3				3
	Domestique			0	0	3	3	5					5
	Commercial/Industriel			0	5		5	3	3				
	Non-agricole			4	0		5	5					
	Thermale				0		5	5					
	Hydrocarbures	5			0			5					
	Sédiments	2			5			5					
	Epuration						4	5					5
	Déchets solides						4	5					
Bruit				4		0		5					
Désastres naturels													
Sécheresse					0	0	5			3			3
Tempête/inondation			3	5	4			4		2			3
Températures extrêmes				0						3			
Changement de dynamique locale													
Compétition pour les nids					0	0				0			
Prédateurs		2			0	0				0			5
Proie/ base de la nourriture					0	0				5	3		
Pathogènes/parasites					0	0				5			
Facteurs intrinsèques													
Dispersion limitée					0								
Faible recrutement/reproduction					0					0			
Forte mortalité juvénile					5					0	4		
Consanguinité					5					0			
Faible densité					5					5			
Sex ratio déséquilibrée					0					0			
Faible croissance					0					0			
Fluctuations des populations					0					4			4
Aire de répartition limitée		4			0		2			5			
Dérangements humains													
Loisirs/tourisme			5	5	5	4	3	3	4				4
Recherche				0	5		4						3
Chasse				5		4				5			3
Transport				4									3
Autres													
Eoliennes					5								
Coupe des roseaux				4									
Coupe des arbres de reproduction ou mort de ceux-ci				5						2			
Sècheresse sur des sites d'escales en Espagne								5		3			

P. l. leucorodia: Continentale (pays de reproduction)

MENACES		Albanie	Autri-	Bosnie-	Bulgarie	Croatie	Grèce	Hongrie	Italie	Moldavie	Monte-	Romanie	Serbie	Slova-	Turquie	Ukraine
Perte d'habitats /Dégradation (liées à l'homme)																
Abandon agriculture		4	4			4		3		5	4	5				
Aquaculture marine		2				4										
Aquaculture d'eau douce		4		2	3	2		4				4	2	2		
Abandon de terrains non agricoles		4				2						4				
Changement de gestion de l'eau						2	3	4		5		2				5
Pêche		3	4		3	3					0	5				
Pisciculture		3		2	3			4					2	2		
Développement d'infrastructures /Industrie			4		2			4				3	5		3	
Installations humaines		3			2			4				3	5			
Tourisme/Loisirs		2			2	2		4	4		0	2	2			5
Eau/transport					2	3		4		5	0	5				
Barrages						2		3				5				3
Télécommunications									4			0				
Lignes électriques		4			4			5				0				
pipeline (production)					2					0						
Espèces invasives (affectant directement les habitats)						2		3	5							
Changement de dynamique d'espèces locales (affectant directement les habitats)						3		2	5			0	5		5	
Espèces invasives (affectant directement l'espèce)																
Predateurss								5		0			5			
Mortalité accidentelle																
Par capture	Liée à la pêche										0					
	Tir	2			4	4		5	5			0	4			
	Poison								5							
	Contrôle des nuisibles					4						5	4			
Pollution (affectant l'habitat et/ou l'espèce)																
Pollution de l'eau	Agricole	0	4				2	3		0	0	0	4		3	5
	Domestique					5	2			0		0			4	
	Commercial/Industriel				3	3	3	3		0		0	4		3	5
	Non-agricole											0	5			
	hydrocarbures				3					0						
	Epuration						2			0					3	
Bruit		3										0	5			
Désastres naturels																
Sécheresse			5		3	4		2	5	4		3	5		4	
Tempête/inondation					2	5		4	4			3	3		4	
Températures extrêmes						4		0	4							
Feux					4			5								
Salinité et niveau d'eau								2								
Changement de dynamique locale																
Compétition pour les nids						5	3	5								5

Predateurs				4	5		5	3	0	0	3	5		5
Proie/ base de la nourriture		2			3		4	5			0	3		0
Pathogènes/parasites					5		5		0		0			
Facteurs intrinsèques														
Forte mortalité juvénile							4	4	0		0			0
Faible densité					5									
Fluctuations des populations				3	5		3		0		3			
Aire de répartition limitée				2			4					5		
Dérangements humains														
Loisirs/tourisme		2	4		3	4	5	5	5	0	3	3		5
Recherche					4		5	5			4	4		
Guerre/troubles internes/ exercices militaires aérien			2				4							
Chasse		2	2	3	4			5	5	0	5	5		
Transport							4			0	5			
Dérangements liés à la gestion des bassins piscicoles		2		0	2		5							
Autres														
Coupe et brûlage des roseaux		2												5
Coupe des arbres de reproduction ou mort de ceux-ci				2										
Effets négatifs (principalement au niveau du sol) de la regulation des fleuves							3		0					
Effets négatifs (principalement réduction des niveaux d'eau) par la creation de zones d'extraction autour des zones de reproduction et d'alimentation.							5		5					

P. l. leucorodia: Continentale (pays non reproducteurs)

MENACES			Algérie	Came-	Tchad	Chypre	Israël	Jordanie	Kenya	Lybie	Macc-	Mali	Malte	Niger	Tunisie
Perte d'habitats /Dégradation (liées à l'homme)									4						
Abandon agriculture														3	
Abandon de terrains non agricoles									4						
Changement de gestion de l'eau								3						3	3
Pêche				5										3	
Développement d'infrastructures /Industrie									4						4
Installations humaines										3	0				3
Tourisme/Loisirs								4	4	0					0
Barrages				2				2				5			
Espèces invasives (affectant directement les habitats)														3	
Mortalité accidentelle	Par capture	Hameçon		3								5			
		Filet		3											
		Poison		2											
		Tir		5				3			0	5	5		0
Pollution (affectant l'habitat et/ou l'espèce)															
Pollution de l'eau	Agricole		0				3				5				0
Epurateur							3								
Désastres naturels															
Sécheresse							1				0	5		3	3
Températures extrêmes				0											0
Feux				0											
Facteurs intrinsèques															
Dispersion limitée				0								4			
Dérangements humains															
Loisirs/tourisme								3			0				0
Recherche											0				
Chasse				3				3				5	5		3

P. l. major

MENACES		Armenie	Iran	Irak	Kazakhstan	Koweït	Russie	Turkmenistan	Syrie	Ouzbékistan	Oman	Emirats Arabes Unis
Perte d'habitats /Dégradation (liées à l'homme)							4					
Abandon agri-culture		0		4								
Aquaculture marine			3									
Aquaculture d'eau douce			2	3				2		2		
Changement de gestion de l'eau		5		4	5					1		
Pêche			2	0	3				2			
Pisciculture		3		3					2	3		
Développement d'infrastructures /Industrie			0	2	4							
Installations humaines		0				3		2				
Tourisme/Loisirs		0	2	2	5					5		2
Eau/transport		0	5	2	4							
Barrages			0	2	4							
Lignes électriques		0	0	4			4					
Assèchement de fleuves et lacs										2		
Arrivées d'eau provoquant l'inondation des îlots							4					
Changement de dynamique d'espèces locales (affectant directement les habitats)		0	0	3								
Espèces invasives (affectant directement l'espèce)			0	2								
Prédateurs				4								
Mortalité accidentelle	Filet		0	2								
	Poison	0	0	2								
	Tir	2	0	2	5	4				4		
Pylône et construction		0	5	4								
Pollution de l'eau	Agricole	2	3	3			4	3	3			
	Domestique	0	0	3			4					
	Commercial/Industriel		0	3	4							
	Non-agricole	0	0	3					3			
	Thermale			2								
	Hydrocarbures			3	5							
	Sédiments	2										
	Epuration	0	0	2					4			
	Déchets solides	0		2	5							
Bruit			3	2						4		
Feu dans les roselières, principalement pendant la saison de nidification		2			4					2		
Désastres naturels	Sécheresse		2	3			3			2		
Tempête/inondation			3	3			3			3		
Températures extrêmes		0	0	2			3					
Salinité et variation des niveaux d'eau							3		3			
Changement de dynamique locale												

Compétition pour les nids		0	2								
Predateurs	0	0	4								
Proie/ base de la nourriture	0	0	2								
Faible recrutement/reproduction	0		2								
Forte mortalité juvénile			2								
Faible densité	2		3								
Dérangements humains											
Loisirs/tourisme	2	2	4	5			2				2
Recherche	2	4	4								
Guerre et troubles civils			2								
Chasse	2	4	2	5	4		2	2			
Visites aux colonies			2								2

P. l. archeri et P. l. balsaci

MENACES			Djibouti	Egypte	Eritrée	Arabie saoudite	Somalie	Soudan	Mauritanie
Perte d'habitats /Degradation (liées à l'homme)									
Abandon agriculture								2	
Aquaculture marine						3		1	
Changement de gestion de l'eau			2	5		3			
Pêche			?		5	2	3	1	4
Développement d'infrastructures /Industrie					0			2	2
Installations humaines				2	3	2		3	3
Tourisme/Loisirs			2	2	5	3		1	
Eau/transport					5	4		5	
Barrages					5			0	
Espèces invasives (affectant directement les habitats)			1		0	3			
Espèces invasives (affectant directement l'espèce)									
Compétiteurs			1		0				
Prédateurs			1		0	3			
Mortalité accidentelle	Par capture	Tir	0	3					
		Filet				3			
		Contrôle des nuisibles				3			
Pollution de l'eau	Agricole			3	5				
	Domestique				0	2			
	Commercial/Industriel				0	2			
	Non-agricole				5				
	Thermale				5				
	Hydrocarbures		0				3		
Sédiments		0		0					
	Epuration		0		5	2			3
	Déchets solides		0	3	5				
Bruit						3			
Changement de dynamique locale	Compétition pour les nids		0		0				3
	Prédateurs		0		0	3			5
Facteurs intrinsèques	Faible densité		0		0				1
	Forte mortalité juvénile			2		3			
Dérangements humains									
Loisirs/tourisme			1	2	5	3		3	
Photographies des nids et dérangements permanents des colonies			0			4			
Guerre/troubles civils			0					5	
Chasse			0	3					

Annex 3. Adhésion des Etats aux conventions internationales et accords

Y: Etat ayant ratifié la convention, N: pas encore, blanc: non applicable

Etats	Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore menacées (CITES)	Convention sur la Conservation des espèces migratrices (CMS)	Convention sur la Conservation de la vie sauvage et des habitats en Europe (Bern Convention)	Accord Afrique – Eurasie sur les Oiseaux d'eau migrateurs (AEWA)	Directive de l'Union Européenne	Convention de Ramsar
Belgique	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Danemark	Y	Y	Y	Y	Y	Y
France	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Allemagne	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Maroc	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Pays-Bas	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Portugal	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Espagne	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Royaume-Uni	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Cap Vert	Y	Y		N		Y
Rep.Dem. Congo	Y	Y		N		Y
Gambie	Y	Y		Y		Y
Luxembourg	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Sénégal	Y	Y	Y	Y		Y
Suède	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Albanie	Y	Y	Y	Y		Y
Autriche	Y	Y	Y	N	Y	Y
Bosnie-Herzégovine	N	N		N		Y
Bulgarie	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Croatie	Y	Y	Y	Y		Y
République Tchèque	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Grèce	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Hongrie	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Italie	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Moldavie	Y	Y	Y	Y		Y
Monténégro	Y	N		N		Y
Roumanie	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Serbie	Y	N		N		Y
Slovaquie	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Turquie	Y	Y	Y	N		Y
Ukraine	Y	Y	Y	Y		Y
Algérie	Y	Y		Y		Y

Burkina Faso	Y	Y	Y	N		Y
Cameroun	Y	Y		N		Y
Tchad	Y	Y		N		Y
Chypre	Y	Y	Y	N	Y	Y
Israël	Y	Y		Y		Y
Jordanie	Y	Y		Y		Y
Kenya	Y	Y		Y		Y
Liban	N	N		Y		N
Lybie	N	Y		Y		Y
Macedonie ARY	N	Y	Y	Y		Y
Mali	Y	Y		Y		Y
Malte	Y	Y	Y	N	Y	Y
Niger	Y	Y		Y		Y
Nigeria	Y	Y		Y		Y
Pologne	Y	Y	Y	N	Y	Y
Slovénie	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Suisse	Y	Y	Y	Y		Y
Tunisie	Y	Y	Y	Y		Y
Ouganda	Y	Y		Y		Y
Arménie	N	N	Y	N		Y
Azerbaïdjan	Y	N	Y	N		Y
Iran	Y	N		N		Y
Irak	N	N		N		Y
Kazakhstan	Y	Y		N		Y
Koweït	Y	N		N		N
Russie	Y	N		N		Y
Syrie	Y	Y		Y		Y
Turkmenistan	N	N		N		Y
Emirats Ara- bes Unis	Y	N		N		Y
Ouzbékistan	Y	Y		Y		Y
Bahrein	N	N		N		Y
Biélorussie	Y	Y		N		N
Georgie	Y	Y		Y		Y
Oman	N	N		N		N
Qatar	Y	N		N		N
Tadjikistan	Y	Y				Y
Djibouti	Y	Y		Y		Y
Eritrée	Y	Y		N		N
Egypte	Y	Y				Y
Arabie saou- dite	Y	Y		N		N
Somalie	Y	Y		N		N
Soudan	Y			Y		Y
Yémen	Y	Y		N		N
Ethiopie	Y	N		N		Y
Mauritanie	Y	Y		N		Y

Annexe 4. Conservation de la Spatule et statut de protection

Y = oui, N = non

***P. l. leucorodia*: Atlantique**

Pays	Liste rouge nationale	Statut de protection nationale	Selon quelle loi l'espèce est-elle protégée ?	La Spatule est-elle légalement protégée contre une destruction délibérée ?	Les oeufs de la Spatule sont-ils légalement protégés ?	Les nids de la Spatule sont-ils légalement protégés ?	Quelles sont les amendes pour ?			Qui est la plus haute autorité responsable de la protection des oiseaux ?
							Prélèvement illégal	Ramassage d'oeufs	destruction de nid	
Belgique	Y	Y	Décret royal de protection des oiseaux (1981)	Y	Y	Y	?			Ministère de l'Environnement
Danemark	Y	Y	The game act	Y	Y	Y				Ministère de l'Environnement
France	Y	Y	Loi nationale protection Nature (1976)	Y	Y	Y	Amende maximale 9000 €+ 6 mois de prison			Ministère de l'Environnement

Alle-magne	Y	Y	National framework and Länder legislation	Y	Y	Y				Ministries in charge of Nature protection of Lower Saxonia and Schleswig-Holstein
Maroc	En prépa-ration	Y	Décret du Ministère de l'Agriculture (3 Novembre 1962) relatif au code permanent de la chasse.	Y	Y	Y	4000 à 14000 dirhams et prison de 2 à 6 mois			Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
Pays-Bas	N	Y	Natuurbeschermingswet 1998	Y	Y	Y	Amende			Ministère de l'Agriculture, Nature et qualité des aliments
Portugal	Y	Y	Décret-Loi 140/99	Y	Y	Y				ICNB
Espagne	Y	Y	National: Loi 42/2007 pour le patrimoine nature et biodiversité en Espagne Andalousie: loi 8/ 2003 pour la flore et la faune.	Y	Y	Y	Amende entre 60102 et 60101,21 euros			Ministère de l'Environnement

Royaume-Uni	N	Y	Wildlife & Countryside Act, 1981	Y	Y	Y	£5,000			Les lois sont passées par le Parlement
Gambie		Y	Biodiversity/wildlife Act 2003	Y	Y	Y	Amende ou 1 an de prison			Department of Parks and Wildlife Management
Luxembourg	Y	Y	Nature protection law 2004	Y	Y	Y	Prison de 8 jours à 6 mois et amende de 251 à 750 000 Euros, ou une des deux seulement.			Ministère de l'Environnement
Sénégal	N	Y	Loi pour la protection de la Nature	Y	N	N				Ministère de l'Environnement

***P. l. leucorodia*: Continentale**

Pays	Liste rouge nationale	Statut de protection nationale	Selon quelle loi l'espèce est-elle protégée ?	La Spatule est-elle légalement protégée contre une destruction délibérée ?	Les oeufs de la Spatule sont-ils légalement protégés ?	Les nids de la Spatule sont-ils légalement protégés ?	Quelles sont les amendes pour ?			Qui est la plus haute autorité responsable de la protection des oiseaux ?
Albanie	Y	Y	Hunting and wildlife protection (1994)	Y	Y	Y				Ministry of Environment, Forests and Water Administration
Autriche	Y	Y	Nature conservation legislation	Y	Y	Y				
Bosnie-Herzégovine	In progress	Y		Y	N	N				
Bulgarie	Y	Y	Bulgarian Biodiversity Law	Y	Y	Y				Ministry of environment and waters
Croatie	Y	Y	Nature Protection Act, Official Gazette 70/2005	Y	Y	Y	32,400 HRK (ca 4,300 eur)			Ministry of culture, Dpt for Nature Protection
République Tchèque	Y	Y	Nature Conservation Act No. 114/1992	Y	Y	Y	max. 1 million Czech crowns (i.e. ca. 35.000 Euros)			Ministère de l'Environnement
Grèce	Y	Y	EU 79/409 Bird Directive	Y	Y	Y	Dependant des condition et de la decision du tribunal.pas de cas connu pour le moment.			Ministère du Développement rural et de l'Alimentation

Hongrie	Y	Y	13/2001. (V.9.)	Y.	Y	Y	Amende (500, 000 HUF= 2 000 Euros) par individu et prison.	Ministère de l'Environnement et de l'eau
Italie	Y	Y	Loi nationale 157 11/02/1992 appelée loi chasse				Acte pénal	Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement
Moldavie	Y	Y	Law for protected state of natural territory (Annex 3). 16.07.1998	Y	Y	Y		Ministère de la protection de l'environnement et des ressources naturelles
Montenegro	N	Y	Loi pour la protection ds espèces animales et végétales rares et en danger (1981 et 2006)	Y	Y	Y	Amende et prison	National Institute for Protection of Nature and Ministry for environment of MNE
Roumanie	Y	Y	HG457/2007	Y	Y	Y	Amende pour dérangement et tir intentionnel mais pas cumul de peine, ca. 135 euro/case.	Ministère de l'Environnement et du Développement rural
Serbie	N	Y	Décret sur la protection des raretés naturelles 1993; Loi chasse 1993	Y	Y	Y	60 000 Serbian dinars (750 EUR)	Ministère de la Protection de l'Environnement
Slovaquie	Y	Y	543/2002 Z.z.	Y	Y	Y	100000 Sk/ 1 ind.	Ministère de l'Environnement

Turquie	Y	Y	Loi chasse (4915), Loi sur la conservation des zones humides.	Y			Amendes	Ministère de l'environnement et de la Forêt (Direction Générale de la Protection de la Nature et des Parcs Nationaux).
Ukraine	Y	Y	Loi basée sur la liste rouge d'Ukraine	Y	Y	Y	23000 HRN (2600 \$US) par oiseau tué.	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature

Pays	Liste rouge nationale	Statut de protection nationale	Selon quelle loi l'espèce est-elle protégée ?	La Spatule est-elle légalement protégée contre une destruction délibérée ?	Les oeufs de la Spatule sont-ils légalement protégés ?	Les nids de la Spatule sont-ils légalement protégés ?	Quelles sont les amendes pour ?			Qui est la plus haute autorité responsable de la protection des oiseaux ?
Algérie	N	Y	Décret n° 83-509 du 20 Août 1983 relatif aux espèces animales non domestiques protégées. loi n°04-07 du 14 Août 2004 relative à la chasse, article n° 93	Y	Y	Y	10 000 à 100 000 Dinars			Direction Générale des Forêts Ministère de l'Agriculture et du Développement durable (MADR)
Cameroun	N	N								Ministère des forêts et de la faune sauvage
Tchad		N								
Chypre	N	Y	Loi 152(1) 2003, Annexe VI	Y	Y	Y	2 ans de prison et/ou 3 400 Euros			Ministère de l'Intérieur
Israël	Y	Y	La loi sur la protection de	Y, toutes les espè-	Y, toutes les espèces sauf	Y, toutes les espèces sauf				Israel Nature & Parks Authority (NPA) – "Rashut HaTeva VeHaga-

			la vie sauvage couvre tous les vertébrés terrestres	ces sauf les nuisibles	les nuisibles	les nuisibles				nim"
Jordanie	N	Y	Tous les oiseaux sauvages sont protégés	Y	N	N	N	N	N.	Ministère de l'Agriculture, Société Royale pour la Conservation de la Nature
Kenya	N	Y	Kenya Wildlife Act	Y			Amende ou prison			Kenya Wildlife Service
Liban	N	N		N	N	N	N	N	N	Ministère de l'Environnement
Lybie	N	Y	Loi No 15/2003 sur la protection et l'amélioration de l'Environnement. Loi No 8 of 1968 sur la chasse des animaux sauvages	Y	n.a.	N	Amende pour chaque individu tué			Environment General Authority EGA
Macedoine ARY	N	Y	Loi sur la chasse	Y	Y	Y				Ministry of Environment and Physical Planning of RM
Mali	N	N	N	N	N					
Malte	N	Y	National and EU	Y	n.a.	n.a.	Selon qu'il s'agit du 1 st or 2 nd délit. Les amendes ne sont pas suffisantes pour être dissuasi-			MEPA

							ves.			
Niger	N	Y	Loi 98/07							Ministère des Eaux et Forêts
Nigeria	N	Y								
Pologne	N	Y								
Slovénie	N	Y								
Tunisie	N	Y	Ministère de l'Agriculture et des ressources aquatiques. Loi du 24 août 2006 sur l'organisation de la chasse pour la saison 2006/2007 (décret ministériel revu chaque année, qui mentionne toujours la Spatule comme espèce protégée.	Y		.	Loi n° 2005-13 du 26 janvier 2005, complétant le code forestier indique: Empri-sonnement de six à 16 mois. Amende de 500 à 5000 dinars tunisiens.	n.a.	n.a.	Ministère de l'Agriculture et des ressources aquatiques –Direction générale des Forêts. L'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE) et l'Agence pour la gestion du littoral (APAL), les deux sous tutelle du Ministère de l'Environnement.

P. I. major

Pays	Liste rouge nationale	Statut de protection nationale	Selon quelle loi l'espèce est-elle protégée ?	La Spatule est-elle légalement protégée contre une destruction délibérée ?	Les oeufs de la Spatule sont-ils légalement protégés ?	Les nids de la Spatule sont-ils légalement protégés ?	Quelles sont les amendes pour ?	Qui est la plus haute autorité responsable de la protection des oiseaux ?
Arménie	Y	Y	Fondamentaux de la République d'Arménie. Loi sur la Protection de la Nature, adopté par la Cour Suprême de la République le 25 avril 1996.	Y	Y	Y	Amendes en compensation des dégâts à la flore et à la faune résultant d'une violation de la loi sur l'environnement. 3 Mai 2005 100,000 AMD (210 Eur)	Ministère de la Protection de la Nature de la République d'Arménie
Azerbaïdjan	Y	Y	Lois sur la protection de la Faune et loi sur la protection des habitats	Y	Y	Y	300 conventional units = 150AZN (New Azeri Manatas, about 176USD) par individu, ou nid ou couvée	Ministère de l'Ecologie et des Ressources Naturelles
Iran	N	Y	DoE's Hunting and Cap-	Y	Y	Y	13 \$	Selon le nombre d'oeufs détruits DOE

			turing legisla- tion					(4.3 \$ par oeuf)		
Irak		N	No law	N	N	N	N	N	N	Ministère de l'Environnement Ministère de l'Education Supérieure et de la Recherche Scientifique Autorités locales
Ka- zakh- stan	Y	Y	Loi sur la pro- tection, la reproduction l'utilisation de la faune	Y	Y	Y	about USD 1800	USD 900 par oeuf	USD 90 pour un nid (sans oeufs, et pour les oeufs sépa- rément)	Committee of Forestry and hunting of Ministry of Agriculture of Repu- blic of Kazakhstan
Koweit	N	Y	Loi sur la Chasse	Y	N	N	Amende/prison		Ministère de l'Interieur (renforçant la loi chasse)	
Russia	Y	Y	Acte federal sur la vie sau- vage; Déci- sion du Gou- vernement de Russie	Y	Y	Y	21,600 Rus Roubles		Ministère des Ressources naturelles	
Syria	In pro- gress	Y								
Turk- menis- tan	1ère édition (1985), 2 ^{ème} (19 99) non incluse	Y	Loi sur la chasse et les conditions d'exercices de la chasse	Y	?	?				Ministère de la Protection de la Na- ture

			(1995)							
Uzbe- kistan	Y	Y	Loi sur la Protection et l'utilisation de la faune (1997)	Y	Y	Y	150 fois salaire d'un résident ou 1898 US \$ et 3,000 US \$ pour un étranger	50% du prix d'un oiseau par oeuf	450 fois salaire minimum par nid ou 5694 US \$	State Committee for Nature protection

Pays	Liste rouge nationale	Statut de protection nationale	Selon quelle loi l'espèce est-elle protégée ?	La Spatule est-elle légalement protégée contre une destruction délibérée ?	Les oeufs de la Spatule sont-ils légalement protégés ?	Les nids de la Spatule sont-ils légalement protégés ?	Quelles sont les amendes pour ?			Qui est la plus haute autorité responsable de la protection des oiseaux ?
Biélorussie	N	N	Loi sur la protection de la faune sauvage							Ministère de la Nature
Georgie	N	Y	Pas de protection special pour cette espèce, en-dehors de la loi générale sur la protection de la nature.	Chasse interdite. En Georgie les espèces chassables sont listées sur l'Ordonnance N512	Toutes les espèces d'oiseaux, sauf les chassables, ainsi que leurs oeufs sont protégés par la Loi sur la faune sauvage et l'ordonnance N512 du Ministère de l'Environnement.		Le code criminel et le code administratif définissent les amendes pour destruction illégale : 50 – 500 GL (approximately 30 – 300 USD)			Ministère de l'Environnement, de la Protection et des Ressources Naturelles
Oman	?	Y	?	Y	n.a.	n.a.				

Tajikistan	N	Y	Loi sur la protection et l'utilisation du monde animal (1994)	Oui, mais l'application de cette loi est presque inexistante.						
Emirats Arabes Unis	N	Non protégée	N	N	N	N				EAD

P. l. archeri et P. l. balsaci

Pays	Liste rouge nationale	Statut de protection nationale	Selon quelle loi l'espèce est-elle protégée ?	La Spatule est-elle légalement protégée contre une destruction délibérée ?	Les oeufs de la Spatule sont-ils légalement protégés ?	Les nids de la Spatule sont-ils légalement protégés ?	Quelles sont les amendes pour :			Qui est la plus haute autorité responsable de la protection des oiseaux ?
Djibouti		N		N	N	N	Indéfini			Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'environnement et de l'Aménagement du Territoire
Eritrée	N	N	Proclamation par le Ministère des Pêches	N	N	N	N	N	N	Ministère de l'Agriculture, des Forêts & Dépt faune sauvage.
Egypte	N	Y	Loi 102 for 1983, Loi 4 for 1994.	Y	Y	N	Avec une equation qui calcule le prix international d'un oiseau, multiplié par le nombre possible de poussins qui auraient vu le jour + coût d'un élevage en captivité. Mais ce n'est pas clairement établi et il est mentionné une amende minimale de 1000 LE et maximale de 5000 LE pour toute infraction. La décision dépend du juge.			Ministère des Affaires environnementales, Agence Egyptienne de l'Environnement.
Arabie Saoudite	N	Y		Y	Y	Y				Commission Nationale pour la conservation et le déve-

										loppement de la faune sauvage.
Somalie	N	Y	N	N	N	N				Pas de Ministère
Soudan	N	Y	Loi sur la Faune Sauvage	Y	Y	N				Wildlife Administration
Mauritania	Pas de liste nationale	Y	Loi 2000-024 du 19/01/2000	Loi 2000-024 du 19/01/2000	Loi 2000-024 du 19/01/2000	Loi 2000-024 du 19/01/2000	Amende	Amen de	Amend e	Président de la République

Annexe 5. Recherches, conservation et attitude vis-à-vis de la Spatule dans les différents pays

P. l. leucorodia (atlantique)

Pays	Quelles recherches ont été conduites au cours des 10 dernières années ?	Quels efforts de conservation ont été menés au cours des 10 dernières années ?	Quelle est l'attitude générale du public envers la Spatule ?	Quelle est l'attitude générale des autorités de la conservation envers la Spatule ?
Belgium	Dénombrement et suivi des populations nicheuses.	N	Inconnue	Positive
Danemark		Pas d'effort particulier spécifiquement pour la Spatules.	Positive (mais la plupart des gens ne connaissent pas cet oiseau.	Positive
France	<p>- Suivi annuel de la population nicheuse, dynamique de population à Grand-Lieu et en Brière, migration (marquage coloré, suivi satellite).</p> <p>-Etudes sur les sites d'escales (période, durée, origine des oiseaux, écologie et choix des sites), études sur l'écologie alimentaire et sur l'écologie des proies.</p>	<p>- Pas de dérangement sur la colonie pionnière de Grand-Lieu.</p> <p>- restauration des fossés et gestion hydraulique.</p> <p>- Création de réserves de chasse.</p> <p>- gestion des mares et des îlots et gestion des niveaux d'eaus sur la réserve naturelle de Moëze-Oleron.</p>	Bonne	Bonne mais conflits dans l'utilisation de l'eau dans les zones humides qui ne prennent pas en compte les Spatules (ex Grand-Lieu, Brière).
Allemagne	Suivi uniquement de la population nicheuse et du succès de la reproduction, avec marquage coloré des jeunes.	Protection de tous les sites de reproduction.	Bonne	Bonne
Maroc	Suivi des effectifs sur deux sites : lagunes de Merja	Pas d'action spécifique mais tous les sites utilisés par l'espèce sont désignés à la	En général, le public ne connaît pas l'espèce, à part quel-	Les autorités concernées (Commission supérieure

	zerga et Sidi Moussa-Walidia. Dénombrements hivernaux.	convention de Ramsar (2005).	ques naturalistes, ou des écoliers avec lesquels des enseignants sensibilisés mènent des campagnes éducatives.	de l'eau et des forêts et lutte contre la désertification) sont conscientes des menaces rencontrées par beaucoup d'espèces, incluant la Spatule. Leur stratégie de conservation est basée sur la préparation et l'application de plans de gestion pour les sites identifiés comme zones protégées.
Pays-Bas	Taux de survie et écologie alimentaire. Utilisation des zones alimentaires.	Protection des sites de reproduction, amélioration de la qualité de l'eau.	Très aimée	Très aimée
Portugal	N	Etablissements d'aires protégées	Bonne	Bonne
Espagne	En Andalousie (=98% de la population), conservation et plans de gestion, dénombrements mensuels coordonnés (y compris aérien), gestion de toutes les colonies, baguage. Etudes sur la survie, l'écologie alimentaire et reproductive, étude de la migration et la dispersion, l'hivernage, les escales, Etude des contaminants, évaluation de l'état sanitaire et de la mortalité. Sur d'autres sites : suivi de la reproduction, dénombrements internationaux de la	Déclaration de l'Union Européenne pour la protection des marais de Santoña, protection de presque toutes les zones humides en ZPS, Sauvetage des nids des inondations, Dérangements évités sur les zones humides, établissement de zones de quiétude dans les marais de Santoña, amélioration des reposoirs sur les sites utilisés à marée haute, travail éducatif auprès des médias pour valoriser l'espèce. Renforcement de la législation. Gestion et restauration des colonies reproductrices et des sites d'alimentation, reproduction en captivité et élevage des jeunes oiseaux. Page web consacrée aux observations (par ornithologues et bénévoles).	Seulement des gens qui aiment la nature, et qui ne sont pas nombreux en Espagne. Elle est considérée très et en danger. L'oiseau est surtout emblématique de Doñana, mais les gens ne la connaissent pas aussi bien que le Lynx ou le Flamant rose.	Connue comme espèce sans populations importantes, très localisée et très sensible aux modifications de son habitat. Il y a plusieurs exemples de zones humides utilisées par les spatules au cours de la dernière décennie dont la valeur sociale a été améliorée grâce à la présence de l'espèce (Urdaibai, Los Canchales, O Grove, Cádiz Bay) En Andalousie : haute motivation pour cette espèce vulnérable, ce qui a conduit le gouvernement à mettre en oeuvre des actions spécifiques de conservation et un suivi annuel depuis 1990.

	mi-janvier et dénombrements nationaux réguliers, suivi de la migration, de l'écologie alimentaire...			Cette espèce est considérée comme vulnérable mais pas assez en danger et trop localisée pour faire l'objet d'une stratégie nationale de conservation.
Royaume-Uni	Seul le JNCC est concerné.	L'espèce bénéficie d'un grand niveau de protection dans la plupart des estuaires (la plupart des sites majeurs sont des Zones de Protection Spéciale et des sites Ramsar. Voir http://www.jncc.gov.uk/page-1417).	Positive	Positive
Gambie	Dénombrements d'oiseaux d'eau non focalisés sur l'espèce.	Fait partie des efforts pour la conservation de la biodiversité.	Pas d'attitude négative connue.	Concernée par les efforts nationaux de protection des espèces.
Sénégal	Dénombrements d'oiseaux d'Eau de la mi-janvier	Protection des sites	Indifférente à positive	Elles appliquent les lois et s'occupent des ressources naturelles.

P. l. leucorodia (continentale)

Pays	Quelles recherches ont été conduites au cours des 10 dernières années ?	Quels efforts de conservation ont été menés au cours des 10 dernières années ?	Quelle est l'attitude générale du public envers la Spatule ?	Quelle est l'attitude générale des autorités de la conservation envers la Spatule ?
Albanie	Inventaire des oiseaux nicheurs. Dénombrements hivernaux.	Désignation des sites clés en Zones de protection spéciale.	Indifférente	Indifférente
Autriche	Suivi des couples nicheurs uniquement.		Positive	Positive
Bosnie-Herzégovine	Suivi de Karst Poljes et Livanjsko Polje par Euronatur depuis 2002.			
Bulgarie	Suivi des effectifs sur deux colonies (Poda and Srebar-na).	Campagne d'éducation. Implantation du plan de gestion de la réserve de Srebarna et de celui du parc national de Persina par les autorités du parc, ainsi que de celui du site de Poda par BSPB.	Indifférente à positive	Non prise en compte par la plupart des autorités de la conservation, excepté par BSPB.
Croatie	Marquage coloré depuis 2003 – 344 oiseaux marqués. Suivi sur Krapje Dol et dans le parc de nature de Lonjsko Polje.	Gestion de l'eau de la principale colonie chaque année, gestion et extension de la zone tampon (ECONET – Euronatur), établissement de règles de pâturage (Podolci).	Généralement positive, coopération entre le zoo de Zürich, Lonjsko Polje et Euronatur pour valoriser l'espèce.	Généralement positive, Symbole du parc de Lonjsko Polje et porte-drapeau ces espèces.
République Tchèque	Baguage des jeunes au nid.			
Grèce	Rien	Rien de particulier. Des actions telles que la remise en eau du lac Drana drainé dans le delta de l'Evre aident probablement l'espèce.	Neutre ou positive	Neutre ou positive
Hongrie	Projet de marquage coloré depuis 2003 et Cs.	Restauration et entretien des zones humides, contact avec les proprié-	Positive, pas de conflit avec le public. La Spatule est	Espèce hautement protégée. Considérée comme porte-

	Pigniczki étudie les paramètres écologiques depuis 2006. Sélection du site de colonie dans le Parc National Hortobágy (in: Végyári 2003: PhD Thèse).	taires d'étangs piscicoles.	l'oiseau de 2008.	drapeau des espèces des zones humides.
Italie	Dénombrement des colonies, marquage coloré et lectures de bagues sur deux colonies majeures.	Rien de différent des autres espèces coloniales.	Positive	Positive, mais rien de différent des autres espèces coloniales.
Moldavie	Suivi des oiseaux nicheurs.	Création de la réserve scientifique de "Lower Prut"	Positive	Positive
Montenegro	Suivi des zones humides, programme spécial dans le delta de Bojana (Center for Protection and Research of Birds of Montenegro, Euronatur).	Sites de colonies et zones alimentaires sont identifiés comme sites EMERALD.		
Roumanie	Suivi des colonies, marquage coloré, dénombrements hivernaux.	Désignation des colonies en zones protégées (16 proposées, 13 désignées).	Positive	Indifférente
Serbie	Etude intensive sur la distribution de l'espèce, les effectifs reproducteurs, les mouvements (par marquage coloré) depuis 2003.	Proposition pour la protection de la vallée de Tamis, le site le plus important pendant la migration. Discussion intensive avec les propriétaires et exploitants d'étangs piscicoles.	Positive: le public reconnaît l'espèce comme esthétiquement attractive.	Très positive.
Slovaquie	Suivi de base, l'accès aux sites de nidification est limité depuis 2000, car les sites sont en propriété privée.	En 2003 une Zone de protection spéciale a été déclarée (pas encore approuvée par le gouvernement). Limites dans l'utilisation des terrains en raison de cette déclaration en ZPS; interdiction d'épandage aérien sur les roselières.	Pour la majorité des gens, l'espèce est inconnue, et aucune attitude négative n'est trouvée.	Généralement acceptée comme espèce rare, mais aucune mesure spéciale n'est prise pour le moment.

		Des schémas pêche/environnement ont été préparés pour les piscicultures de Iňačovce (pas encore acceptés par les gestionnaires). Restauration d'habitats sur la prairie Ostrovík dans la ZPS Senné que les Spatules utilisent maintenant pour leur alimentation.		
Turquie	Le seul suivi de population reproductrice a été mené sur les lacs de Manyas et Bolluk, ensuite, quelques études brèves ont été menées afin de déterminer la population nicheuse.	De nouveaux habitats de reproduction sont créés en plantant des <i>Salix spp</i> aux bords du lac Manyas.	Positive	Tendance générale à la protection et à l'amélioration des sites de nidification.
Ukraine	N	N	Positive	Indifférent
Algérie	Etudes universitaires	N	Indifférent	Indifférent
Biélorussie	N	N	Indifférent	Indifférent
Cameroun	N	N	Indifférent	Indifférent
Israël			Positive	Protection complète
Jordanie	N	N	Pratiquement inconnue	N
Kenya	N	La plupart des sites fréquentés sont protégés légalement.	Indifférent	Positive
Libye	L'espèce a été dénombrée au cours des hivers 2005-2007 et le sera à l'avenir.	Plusieurs sites accueillant des Spatules sont soit protégés, soit proposés pour la protection.	Indifférent	Indifférent
Mali	Dénombrements hivernaux : WIS 1998- 2007- ONCFS : DOEA	Restauration des zones humides.	Tolérance par les pêcheurs.	Pas de protection (confusion avec Spatule d'Afrique).
Macedoine ARY	N	N	Pas connue	Non prioritaire

Malta	N	BirdLife Malta continue de travailler pour protéger l'espèce de la pression de chasse illégale.	Positive	Lois sur la protection des oiseaux non suffisantes
Niger	N	N	Pas connue	Indifférente
Tunisia	Dénombrements, suivi, contribution aux études sur la migration (lectures de bagues).	Les plus importantes concentrations sont sur des zones d'importance pour les oiseaux, protégés par la législation, et/ou proposés en sites Ramsar.		

P.I. major

Pays	Quelles recherches ont été conduites au cours des 10 dernières années ?	Quels efforts de conservation ont été menés au cours des 10 dernières années ?	Quelle est l'attitude générale du public envers la Spatule ?	Quelle est l'attitude générale des autorités de la conservation envers la Spatule ?
Arménie	N	N	Variable : ignoré par le public. Image négative de nuisible aux poissons avec les hérons et les cormorans; très forte valeur taxidermique.	Intérêt bas à moyen
Azerbaïdjan	Quelques recherches ont été menées sous la responsabilité de E.H. Sultanov en 1997-2000. Recherches sur les Ciconiiformes menées par E.H. Sultanov et A.F. Jabbarova (2006).	Création des Parcs nationaux de Aggol et Shirvan.	Relation pratiquement neutre, mais dans certaines régions, la chair est estimée et les oiseaux font l'objet d'une chasse illégale.	Moyenne à haute
Iran	Pas d'études spécifiques, mais dénombrements hivernaux, suivi de sites et programme de baguage pour toutes les espèces migratrices.	Mesures générales appliquées à toutes les espèces migratrices (sur protection et gestion des sites).	Pas spécifique, mais sensibilisation croissante sur les espèces migratrices.	Protection de ses habitats.
Irak	Peu d'activités ornithologiques	Concernée par les suivis pour IBA, KBA menés par Nature Iraq NI in 2005-2006-2007.	Indifférent	Indifférent
Kazakhstan	N	Convention Ramsar.	Indifférent à positive	Indifférent
Koweït	N	Protection par gardes côtes.	Inconnue	Positive
Russie	Suivi des colonies reproductrices et baguage des poussins depuis 2004 par le personnel de la réserve naturelle de Chernyye Zemli	Pas d'effort particulier. La réserve naturelle de Chernyye Zemli NR est strictement protégée.	Positive	Positive

	NR.			
Syrie	N	N	Inconnue	Limitée
Tadjikistan	N	N		
Turkme-nistan	Dénombrements de toutes les espèces	N	Positive	Positive
Uzbekistan	N	Y	Positive	Positive
Georgia	N	N	Inconnue	Protection
Oman	N	N	Inconnue	Protection
United Arab Emi-rates	N	N	Positive	Inconnue

P. l. archeri et P. l. balsaci

Pays	Quelles recherches ont été conduites au cours des 10 dernières années ?	Quels efforts de conservation ont été menés au cours des 10 dernières années ?	Quelle est l'attitude générale du public envers la Spatule ?	Quelle est l'attitude générale des autorités de la conservation envers la Spatule ?
Djibouti	Dénombrements hivernaux.	N	Indifférente	Indifférente
Egypte	N		Positive	Positive
Eritrée	Etude sur le nombre de reproducteurs et les hivernants sur les trois dernières années.	Peu d'efforts accomplis. Souhait que les sites importants soient protégés dans le futur.	Inconnue à indifférente	Positive
Arabie saoudite	N	Les sites importants sont protégés.	Peu connue	Positive
Somalie	N	N	Indifférente	Indifférente
Soudan	N	N	Indifférente	Indifférente
Mauritanie	Dénombrements hivernaux. Le baguage a commencé en 2002. Project NM/ RuG/ Groupe de Travail International sur la Spatule.	Création de la réserve de nature du Chatt Boul.	Indifférente	Souhait d'un meilleur suivi.

Annexe 6. Plans d'actions nationaux, dénombrements et suivis dans les différents pays

P. l. leucorodia (atlantique)

Pays	Existe-t-il un plan d'actions national ?	Existe-t-il un groupe de travail Spatule au plan national ?	Existe-t-il un dénombrement national spécifique ?	Existe-t-il un programme de suivi dans les aires protégées ?	Existe-t-il des procédures d'information des autorités pour ce qui concerne les zones de nidification ?
Belgique	N	N	Y	Y	Y
Danemark	N	N	BirdLife Danemark a désigné un coordinateur bénévole (Jan Skriver) qui organise un dénombrement annuel.	Il existe un programme national couvrant différentes espèces dont la Spatule.	Les autorités compétentes sont informées quand de nouveaux sites sont trouvés.
France	N	N	N	N	N
Allemagne	N	N	N	Y	Y
Maroc	N	Il y a un projet de créer un groupe de travail avec formation de deux étudiants et l'implication des chercheurs travaillant sur les oiseaux d'eau.	Dénombrements de la mi-janvier coordonnés par le Centre d'étude sur la migration des oiseaux (CEMO) à l'institut scientifique de Rabat.	Etude en cours à l'Université des sciences de Casablanca sur les zones humides de Loukkos près de Larache au nord-ouest du Maroc. Suivi sur la Merja Zerga.	N
Pays-Bas	Y	Y	N	Y	Y
Portugal	N	N	Y	Y	Y
Espagne	Pas de plan national mais un régional en Andalou-	En Andalousie	Y (bénévoles). En Andalousie: chaque mois, et sur quelques zones impor-	Y	En Andalousie.

	sie.		tantes telles que Urdaibai, Santona et O Grove.		
Royaume-Uni	N	N	Pas de dénombrement spécifique mais pendant la saison de reproduction, l'espèce est suivie par le Rare Breeding Birds Panel (RBBP) et hors reproduction, elle est comprise dans le suivi national des oiseaux des zones humides (WeBS).	Généralement par le WeBS.	Y, par les rapports du RBBP et du WeBS.
Gambie	N	N	N	N	N
Sénégal	N	Y	Y	Y	N

P. l. leucorodia (continentale)

Pays	Existe-t-il un plan d'actions national ?	Existe-t-il un groupe de travail Spatule au plan national ?	Existe-t-il un dénombrement national spécifique ?	Existe-t-il un programme de suivi dans les aires protégées ?	Existe-t-il des procédures d'information des autorités pour ce qui concerne les zones de nidification ?
Albanie	N	N	Fait partie du dénombrement national.	N	N
Autriche	N	N	Y	Y	Y
Bosnie-Herzégovine	N	N	Fait partie du dénombrement national.	Fait avec les autres espèces.	N
Bulgarie	N	N	N	Uniquement sur le site protégé de Poda.	N
Croatie	N	N	Y	Y (Kopački rit, Lonjsko polje, étangs piscicoles de Jelas).	Y
République tchèque	N	N	N	Y, sur ZPS existantes ou proposées.	Y
Grèce	N	N	N	Y par la Société Grèque d'ornithologie.	Y
Hongrie	Not yet	Y	Y	Y	Y
Italie	N	N	N	Partiel	N
Moldavie	N	N	N	N	N
Monténégro	N	N	Y	Y	N

Roumanie	N	Y	N	N	N
Serbie	N	Y	Y	N	N
Slovaquie	N	N	N	N	Y
Turkey	N	N	Dénombrements hivernaux coordonnés par la Société Nature et financés par le Ministère de l'Environnement et de la Forêt.	Avec les autres espèces	Y
Ukraine	N	N	N	Comptée plus ou moins régulièrement sur Lebyazhi Islands (site protégé).	N
Algérie	N	N	N	Y	N
Biélorussie	N	N	N		
Cameroon	N	N	N	N	N
Tchad	N	N	N		
Israël	N	N	Y	Partiellement	Y
Jordanie	N	N	N	Y, pour toutes espèces.	
Kenya	N	N	N	Y, pour toutes espèces.	Y
Lybie	N	N	Y	Y	N
Macédoine ARY	N	N	N	partiel, lac Prespa.	N

Mali	N	Y mais pas fonctionnel.	Y avec autres dénombrements ONCFS/ WIS.	Y	N
Malte	N	N	N	N	N
Niger	N	N	N	N	N
Tunisie	N	N	Avec les autres espèces	Y, programme de suivi des zones importantes.	N

P. I. major

Pays	Existe-t-il un plan d'actions national ?	Existe-t-il un groupe de travail Spatule au plan national ?	Existe-t-il un dénombrement national spécifique ?	Existe-t-il un programme de suivi dans les aires protégées ?	Existe-t-il des procédures d'information des autorités pour ce qui concerne les zones de nidification ?
Arménie	N	N	Dénombrements hivernaux.	Y	N
Azerbaïdjan	N	N	N	Y, pour toutes les espèces d'oiseaux.	N
Irak	N	N	N	N	N
Iran	N	N	Dénombrements hivernaux.	N	Y
Kazakhstan	N	N	N	Y, pour toutes les espèces d'oiseaux.	N
Russie	N	N	N	Y	Y
Syrie	N	N	N	N	N
Turkmenistan	N	N	N	Programme de suivi "Letopis Prirody" conduit à Khazar, Amudarya et Gaplanyr.	N
Ouzbékistan	N	N	N	Y. sur Zapovedniks.	N
Koweït	N	N	N	N	N
Georgie	N	N	N	N	N
Oman	N	N	N	Y, pour toutes les espèces d'oiseaux.	N
Tadjikistan	N	N			
Emirats Arabes Unis	N	N		N	Y

P. l. archeri et P. l. balsaci

Pays	Existe-t-il un plan d'actions national ?	Existe-t-il un groupe de travail Spatule au plan national ?	Existe-t-il un dénombrement national spécifique ?	Existe-t-il un programme de suivi dans les aires protégées ?	Existe-t-il des procédures d'information des autorités pour ce qui concerne les zones de nidification ?
Djibouti	N	N	N	N	N
Egypt	N	N	N	Y, pour toutes les espèces d'oiseaux.	N
Eritrea	N	N	N	N	N
Saudi Arabia	N	N	N	N	Y
Somalia	N	N	N	N	N
Sudan	N	N	N	N	N
Mauritania	N	N	Y	Y	N

Annexe 7. Connaissances sur l'habitat et le régime alimentaire, et présence dans les aires protégées et les sites Ramsar.

Les aires protégées incluent les parcs nationaux et les réserves nationales, les parcs et réserves régionaux et les réserves privées.

Escales et hivernage

P. l. leucorodia (atlantique)

Pays	Site	Effectifs	Qualité de l'eau	Espèces proies	Période d'alimentation	Statut légal	IBA	Ramsar	Problèmes de conservation
Belgique	'Blok-kersdijk' at Antwerpen	10-30 (escale)				Réserve de nature	Y	N	-
	'Gentse Kanaalzone' near Gent	10-30(max. 60-70), les dernières années < 10 (escale)					Y	N	Les sites alimentaires convenables disparaissent. Développement industriel.
	'Zwin area' at Knokke	0-2 (10-50, les dernières années, max. 10-15, escale)	Saumâtre	Petits poissons probablement	?	Réserve de nature	Y	Y	Les sites alimentaires convenables disparaissent.
	'IJzermunding' at Nieuwpoort	0-1 (3-8, escale)				Réserve de nature	Y	N	-
Danemark	Vejlerne	(2-10, 2007)				Protégé	Y	Y	
	Ulvedybet	(1-3, 2007)				Protégé	Y	Y	
	Skjern Å	(2-10, 2007)				Protégé	Y	Y	
	Vadehavet	(1-5, 2007)				Protégé	Y	Y	Inondations estivales

France	Moeze Oleron	7 (2006)	Douce, saumâtre et salée	<i>Palae-monetes varians</i> , <i>Gastropodae aculeatus</i> , <i>Gambusia affinis</i> , <i>Cyprinus carpio</i>	Nuit et tôt le matin.	Réserve naturelle	Y	N	Qualité de l'eau douce, dérangements.
	Ile de Ré	12-18 (2006-2007)				Privé et réserve naturelle (ZPS et N2000)	Y	Y	Dérangements humains
	Baie de Somme	12-21 (2006-2007)	Douce et saumâtre	<i>Palae-monetes varians</i>	Nuit et tôt le matin	Réserve naturelle	Y	Y	
	Camargue (Tour du Valt, Vigueirat)	175 (2007)	Saumâtre, douce et salée	Poissons, crevettes	Nuit, jour	Protégé	Y	Y	
	Estuaire de la Seine	2 (2007)	Douce et saumâtre	<i>Palae-monetes varians</i> , Epinoches	Nuit, jour	Réserve naturelle	Y	N	Sédimentation, dérangement, pollution, industrie.
	Réserve d'ier Sarzeau	55 (2006)	Saumâtre	<i>Palae-monetes varians</i> , poissons	Day et probablement nuit	Protection régionale	N	N	

Réserve Naturelle des Marais de Séné	32-37 (2006-2007)	Saumâtre et salée	<i>Palaeomonetes varians</i> , <i>Gastroteus aculeatus</i> , <i>Anguilla anguilla</i> (marginal), poissons plats (marginal)	Probablement jour et nuit, à marée basse	Réserve naturelle	Y	Y	Gestion Hydraulique, dérangement. Nécessaire de réestimer les ressources alimentaires.
Marais de Pen en Toul/Larmor-Baden	29 (2006)	Saumâtre	<i>Palaeomonetes varians</i> et petits poissons	Probablement jour et nuit.		N	N	Faible surface (20 ha), qualité de l'habitat et accessibilité à la nourriture dépendant du niveau d'eau. Effets des dérangements par la chasse non évalués.
Rivière Pont L'Abbé	23-55 (2002-2006)	Salée	<i>Palaeomon serratus</i> , <i>P. elegans</i> , <i>Aphia minuta</i> , <i>Gobiusculus flavescens</i> , <i>Carcinus maenas</i> , <i>Syngnatus lumbriciformis</i>		Réserve de nature	N	N	Dérangements humains.
Domaine de Certes/Bassin d'Arcahon	151-162 (2006-2007)	Saumâtre	<i>Palaeomonetes varians</i> , Epinoches	Selon la marée	Protection régionale	N	N	Tourisme.

	Marais d'Olonne, St Denis du Payré	4 (2006-2007)	Saumâtre, Douce	Crevettes, petits poissons.		Réserve naturelle (partiellement)	Y	N	Tourisme, surpêche ?
Allemagne	Hauke-H-Koog	160 (escale)	Salée	Crevettes, épinoches, autres poissons.	Jour, nuit		Y	N	
	Meldorfer K, Süd	60 (escale)	Salée	Crevettes, épinoches, autres poissons ?			N	N	
Maroc	Tahaddart		Saumâtre				N	N	Reproduction une seule année
	Merja Bargha	47 (1995-2005)				Réserve de nature	Y	N	Agriculture intensive et élevage bovin. Exploitation de l'eau des lacs, pollution et eutrophisation, perte d'habitats par cultures près du lac. Coupe de la végétation. Chasse aux canards.
	Lagunes de Sidi Moussa-Oualidia	63 (1995-2005)				Réserve de nature	Y	Y	Agriculture intensive, coupe de la végétation et surpâturage, exploitation du sel, ostréiculture, pêche à pied, braconnage, installations Humaines.

	Khnifiss laguna	62 (1995-2005)				Réserve de nature	Y	Y	Déchets et augmentation des dérangements dus à différentes activités : exploitation du sel, tourisme, pêche et aquaculture.
	Embouchure de l'Oued Loukkos	32 (1995-2005)				Réserve de nature	N	Y	Dérangements, chasse et exploitation du sel.
	Merja Zerga	33 (1995-2005)				Réserve de nature	Y	Y	Agriculture, coupe de la végétation et surpâturage, braconnage, surpêche, surpêche à pied.
	Marais du Bas Loukkos	20 (1995-2005)				Réserve de nature	N	Y	Drainage des zones humides, pollution, chasse aux canardss.
	Baie d'Ad-Dakhla	22 (1995-2005)				Réserve de nature	Y	N	Augmentation de la pêche et des activités touristiques, installations urbaines et industrielles et dérangement des oiseaux pendant la reproduction.

	Marais de l'wad Smir	17 (1995-2005)					Y	N	Drainage, pâturage et coupe de la végétation à des fins commerciales (<i>juncus, typha, phragmites</i>); Développement de la ville de M'diq et de structures touristiques; Rejet d'eaux polluées et non traitées; Augmentation des déchets. Construction d'un barrage et d'un port de plaisance près de l'Oued Smir, qui limitera les arrivées d'eau douce et augmentera les eaux marines.
	Merja de Sidi Bou Ghaba	11 (1995-2005)				Réserve de nature	Y	Y	Dérangement des oiseaux ; Eutrophisation et pollution des rives par des détritiques solides; Diminution de la surface du lac par sédimentation et développement de la végétation.

		11 (1995-2005)				Parc national	Y	Y	Pollution urbaine de l'oued Souss. Dérangement des oiseaux toute l'année et destruction des habitats.
--	--	----------------	--	--	--	---------------	---	---	--

Pays	Site	Effectifs	Qualité de l'eau	Espèces proies	Période d'alimentation	Statut légal	IBA	Ramsar	Problèmes de conservation
Pays-Bas	Sites en eau douce			Epinoches	Jour, nuit	Protégé			Pollution by agriculture.
	Zones intertidales			Crevettes	Jour, nuit	Protégé			Surpêche crevettes
	Zones agricoles			Epinoches	Jour	Non protégé			Dérangements par activités agricoles, gestion des fossés, Pollution agricole.
Portugal	Lagoa dos Salgados	10-50	Douce			Non protégé	N	N	Terrain de golf, pollution de l'eau.
	Tejo estuary	150-300	Salé et douce	Crevettes, poissons		Protégé	Y	Y	Pression humaine, Lisbonne 2 millions d'habitants, rizières et pâturage bovin.
	Sado estuary	50-150	Salée et douce	Crevettes, poissons			Y	Y	
	Estuario do Arade	10-50					N	N	
	Taipal marsh	4-10	Douce	Écrevisse (<i>Procambarus clarkia</i>), crevettes	?	Protégé	Y	Y	
	Paul do Boquilobo	(25 bp-2006)	Douce	Écrevisse (<i>Procambarus clarkia</i>), crevettes			Y	Y	Construction de maisons, gestion de l'eau.
	Ria Formosa	300-500	Saumâtre				Y	Y	
	Castro Marim	50-150	Salines et anciens marais salants	Poissons, crevettes	Jour, nuit	Protégé partiellement	Y	Y	Tourisme. Activités agricoles.

Espagne	Donãna	2200 (post-nupial 2006) 500-1000 (hiver nage)	Douce et saumâtre	Écrevisse (<i>Procambarus clarkia</i>), Crevettes	Pendant saison de reproduction, jour and nuit; sinon, aube, crépuscule et nuit.	Parc national et naturel	Y	Y	Sécheresse
	Marismas de Santona y Noja	27 ± 12 (1585 ± 618 (automne)) 247 ± 35 (printemps))	Saumâtre et salée	<i>Pomatochistus</i> , Crevettes	Nuit et jour, au moins pendant la migration	Parc Naturel, ZPS.	Y	Y	Pêche à pied de loisir, niveau modéré à haut de dérangements humains pendant les stationnements à l'automne. bat eaux et fêtes locales en septembre. Réduction significative d'eau douce par le principal cours d'eau de juin à août.
	Isla Cristina Marshes	80 (automne 2006) 50-150 (hiver)	Saumâtre et salée	Poissons et crevettes	Pendant la reproduction, jour et nuit, sinon aube, crépuscule et nuit, en fonction de la marée.	Protégé	Y	Y	Dérangements, urbanisation.
	Ensenada de O Grove	50-150	Principalement marine (eau salée).	<i>Palaemon serratus</i> , <i>Carcinus maenas</i> , Gobiidae (<i>Pomatochistus</i>)	Nuit et jour sur zone tidale.	ZPS; Protégée par réglementation régionale.	Y	Y	Dérangements, urbanisation.
	Odiel marshes	520 (automne 2006) 300-500 (hiver nage)	Saumâtre and salt water	Petits poissons (<i>Fundulus</i> , <i>Pomatoschistus</i> , <i>atherina</i>) Crevettes (<i>Palaemonetes sp.</i>)	Pendant la reproduction, jour et nuit, sinon aube, crépuscule et nuit, en fonction de la marée.	Protégé (parc naturel)	Y	Y	Industrie (contamination), infrastructures. Tourisme. Diminution de la qualité alimentaire et de l'accessibilité.

	Cadiz Bay	500-1000 (hiver nage)	Saumâtre et salé		Pendant la re-production, jour et nuit, sinon aube, crépuscule et nuit, en fonction de la marée.	Parc naturel	Y	Y	Dérangement, industrie, urbanisation.
	Urdaibai	300 – 500 (automne)				ZPS	Y	Y	Haut niveau de dérangement pendant la migration postnuptiale, par des bateaux.
	Los Canchales Dam (Guadiana river)	5 (40-80 (septembre) 10-30 (février, mars))	Douce		Jour, aube et crépuscule préférentielles.	Non protégé	N	N	Changement des niveaux d'eau en fonction des besoins en eau potable de Badajoz (150 000 personnes).
	Bahia de Santander	3					Y	N	Dérangements.
	Embalse del Ebro	0 (25 escale)				ZPS	Y	N	Dérangements.
	Delta del Ebro	10-50				ZPS	Y	Y	
	Salinas de San Pedro del Pinatar	10-50				ZPS	N	N	
	Salinas de Santa Pola	10-50				ZPS	Y	Y	
	Oyambre	6 (4-8, escale)					Y	N	Dérangements.
Gambia	Boabolon Wetland Reserve	10-15 (1998 - 2007)	Saumâtre et douce pendant saison des pluies.		Jour	Zone protégée au plan national.	Y	Y	Données manquantes pour assurer la conservation.
	Tanbi Wetland Complex	10-12 (1998 - 2007)				Zone protégée au plan national.	Y	Y	

	Allahien River Mouth,	10-15 (1998 - 2007)				N	Y	N	
Sénégal	Parc National du Djoudj	103-921 (1999 - 2007)	Douce et saumâtre	Poissons	Matin, soir	Parc national	Y	Y	Espèces végétales invasives.
	Lagunes de St-Louis	51-2395 (1999 - 2007)	Saumâtre et salée	Poissons	Nuit, matin	Réserve de nature (partiellement)	Y	Y	Fluctuations des niveaux d'eau sur les sites d'alimentation et de repos (Réserve de Guembeul).
	Trois Marigots	27-35 (1999 - 2007)	Douce	Poissons	Matin, soir	Non protégé	Y	N	Manque d'eau certaines années, développement de la végétation.

***P. l. leucorodia* (continentale)**

Pays	Site	Effectifs	Qualité de l'eau	Espèces proies	Période d'alimentation	Statut légal	IBA	Ramsar	Problèmes de conservation
Albanie	Karavasta	3-24	Saumâtre		Jour	Parc National	Y	Y	Chasse illégale
	Butrint	2-17	Saumâtre			Parc National	Y	Y	Dérangement.
Bosnie-Herzégovine	Bardača	15-50 (2003-2007) escale	Douce		Jour		Y	Y	Ce site est une pisciculture privée avec un problème de conservation (conflit d'intérêt).
	Hutovo blato	18 (2000) escale					Y	Y	Pas de plan de gestion, chasse illégale.
	Mostarsko polje	21 (2007) escale					N	N	Chasse illégale et dégradation des biotopes.
	Livanjsko polje	33 (2007) escale					N	N	Chasse illégale et dégradation des biotopes (canaux de drainage).
Bulgarie	Atanasovsko lake (saline)	1991-2007 : 0-5				Réserve de nature (partiellement)	Y	Y	
Croatie	Donji Miholjac fishponds	3-38 (2002-2007) 19-55 (escale)	Douce	Poissons, amphibiens	Jour	Non Protégé	Y	N	Chasse.
	Lonjsko Polje Sava Wetlands	+400 automne (1986 – 1988)		Poissons, amphibiens, crustacés		Parc de Nature (hors étangs piscicoles)	Y	Y	Régulation des cours d'eau pour la navigation (curage). Étangs piscicoles non protégés.
	Kopacki rit – Podunavlje fishponds	4-12 (2001-2002) 100-700 automne	Douce	Poissons, amphibiens	Jour	Protégé comme parc de nature.	Y	Y	Production de poissons arrêtée en 2005.

	Delta of Neretva river	118 (2003-2006) stopover	Saumâtre /salée	Poissons, amphibiens	Jour	Protégé partiellement	Y	Y	Chasse et Dérangement. Agrandissement du port de Ploce.
	Nasicka Breznica fishponds	4-33 (2006-2007) 120 escale	Douce	Poissons, amphibiens	Jour	Non protégé	Y	N	Chasse, production de poisson abandonnée sur 1/3 du site.
	Poljana fishponds	2004 104 escale	Douce	Poissons, amphibiens	Jour	Non protégé	N	N	Chasse et dérangements.
	Jelas fishponds	16 (2007)	Douce	Poissons, amphibiens	Jour	Protégé	Y	N	Chasse et dérangements.
	Grudnjak fishponds	2005 7 escale	Douce	Poissons, amphibiens	Jour	Non protégé	Y	N	Chasse et dérangements.
	Island of Pag	> 40 escale				Protégé partiellement	N	N	Braconnage et dérangements.
	Vransko Jezero	37 (2004 – 2005) escale				Parc de nature	Y	N	Dérangements.
	Kninsko Polje	23 escale (2007)				Not Protégé		N	Dérangements
Greece	Axios delta	32-35	Saumâtre		Rythme tidal.	ZPS	Y	Y	Pollution.
	Lake Kerkini		Douce			NP, ZPS.	Y	Y	Lac artificiel
	Messolonghi lagoon	166-219 (1999-2005)	Saumâtre			ZPS	Y	Y	
	Kalamas Delta	86-101 (1999-2006)	Saumâtre			ZPS	Y	N	
Hungary	Büdöszék, Pusztaszer	200-300 (escale)	Lac alcali	Grenouilles, invertébrés, poissons	Jour	Strictement protégé	Y	Y	Assèchement
	Péteri-tó	1200 (2007) (escale)	Anciens étangs piscicoles	Poissons	Jour	Protégé	Y	N	Assèchement

	Szeged Feher to	500 (escale)	Lac artificiel	Grenouilles, invertébrés, poissons	Jour	Protégé	N	Y	Pisciculture.
	NP Hortobagy	1700 (2006) escale	Lac, zones humides	Grenouilles, invertébrés, poissons	Jour	Protégé	Y	Y	Loisirs.
Italie	Porto Corallo	10 (2000)					N	N	
	Stagno di Cagliari	83 (2000)				Protégé	Y	Y	Pollution, Dé-rangement, chiens non tenus.
	Biviere di Gela	16 (2000)				Partiellement protégé	Y	Y	
	Biviere di Lentini	56 (2000)				Partiellement protégé	N	N	
	Augusta	8 (2000)					N	N	
	Saline di Trapani	37 (2000)				Protégé	N	N	
	Saline di Marsala	121 (2000)				Protégé	N	N	
	Laguna di Venezia	22 (2000)				Partiellement protégé	Y	Y	Chasse
	Saline di Tarquinia	9 (2000)				Protégé	N	N	
	Valli di Argenta	8 (2000)	Douce	<i>Pro-cambarrus clarkia</i>	Jour	Protégé	Y	N	
	Saline Margherita di Savoia	116 (2000)				Protégé	N	Y	
	Orbetello e Burano	83 (2000)				Protégé	N	N	
	Lago di San Giuliano-	5 (2000)					N	N	

	Oristano e Sinis	6 (2000)				En grande partie protégé (réserve marine, ZPS)	N	N	Dérangements, chasse, tir des cormorans.
	Ravenna coastal marshlands	150-200 (2007) escale	Douce	<i>Pro-cambarius clarkia</i>	Jour	Protégé	N	N	Chasse aux abords.
Montenegro	Solila Tivat	7 (2004 – 2007) escale	Salée		Jour	Protégé	Y	Partiel	Dérangements.
	Bojana Delta – Sitpans Ulcinj	112 (2203 – 2007) (escale, estivage)					Partiel		Chasse, braconnage, dérangements.
Slovaquie	Medzibrodzie		Douce			ZPS	Y	N	Peu de menaces mais manque de sites de reproduction.
	Senné		Douce		all the Jour, especially in morning	ZPS	Y	N	Dérangements, perte et dégradation des eaux peu profondes.
	Medzibrodzie		Douce			ZPS	Y	N	Peu de menaces mais manque de sites de reproduction.
Ukraine	Danube Delta	337 (escale)					Y	Y	
	Eastern Sivash	1-117 (escale)					N	N	
	Central Sivash	8-128 (escale)					N	N	

Pays	Site	Effectifs	Qualité de l'eau	Espèces proies	Période d'alimentation	Statut légal	IBA	Ramsar	Problèmes de conservation
Algérie	Marais de la Mekhada	14-59 (1999-2007)	Douce		Day		Y	Y	Rejet d'eaux usées domestiques. Sédimentation des plans d'eau.
	Garaat El Haoues	8-35 (2006-2007)					N	Y	
	Chott Ech Chergui	2-11(2002-2003)					N	Y	Ensablement de la zone humide en raison de la désertification, braconnage.
	Garaet El Tarf	2002 : 2					N	Y	Rejet d'eaux usées domestiques. Braconnage.
	Lac Fetzara	2001 : 12					Y	Y	Rejet d'eaux usées domestiques. Drainage du lac.
	Lac Tonga	32-46 (1999-2000)				National Park	Y	Y	Braconnage.
Cameroun	Plaine d'inondation du Logone	2-3				Non protégé	Y	N	Assèchement. braconnage, pollution de l'eau.
	Wasa	253 (1997)				Parc National	Y	Y	
Chypre	Larnaca					ZPS	Y	Y	Bassin de décantation
	Akrotiri		Lac salé				Y	Y	
Jordanie	Azraq	(1-5)				Partiellement protégé	Y	Y	Sécheresse et pompages excessifs.

	Aqaba sewage plant	(2-10)				Partiellement géré comme observatoire.	Y	N	Dérangements.
	River Jordan	(5-50)				Partiellement protégé	N	N	Perte d'habitats, pompages excessifs.
	Al-Karamah Dam (Jordan Valley)	(1-10)				Non protégé	N	N	Dérangements, chasse.
Lybie	Farwa Lagoon to Ras Ajdir	60-70 (2005-2007)	Marine (tidal)			Non protégé.	N	N	Pollution possible par les sites pétrochimiques voisins, développement de la ville proche.
	Wadi Zaret Dam	1-2	Douce				N	N	Réservoir
	Wadis mouths east of Tripoli	2005 : 1	principalement douce, saumâtre près de la mer.			Parc national.	N	N	Les vites incontrôlées provoquent des dérangements et laissent des détritits.
	Taourgha springs	5-9 (2005-2007)	Douce à saumâtre.			Non Protégé.	N	N	Mérite d'être désigné site Ramsar.
	Al Hisha springs	2-6	Douce à saumâtre.			Réserve de Nature 160,000 ha. Avec accès strictement contrôlé depuis 1984.	N	N	

	Benghazi/Al Thama/Ain Azziana	2-22 (2005-2007)	Saumâtre; relié à la mer, mais reçoit surtout des eaux usées.			Non Protégé.	Y	N	Forte pression d'urbanisation (situé près de Benghazi); grandes possibilités pour la sensibilisation du public; mérite d'être désigné site Ramsar.
Niger	Tabalak	23 (2007)					N	Y	Dérangements : de la zone humide (2000 ha) 90% convertis en cultures maraîchères; en 1994 seulement 10-20%; la pêche a également augmenté; les zones humides s'assèchent occasionnellement maintenant. Manque d'une gestion intégrée de la zone humide pour l'agriculture, le pastoralisme, la pêche, la récolte des produits naturels et la biodiversité.
Tunisia	Kneïss Islands	1013-1513 (2003-2007)				Réserve de nature	Y	Y	
	Oued El Maltine	111 (2006) 142 (2007)	Salée				N	Y	
	Island of Djerba	60-1257 (1998-2007)	Salée			Réserve de chasse	N	Y	Développement de la ville, expansion touristique.
	Gulf of Boughrara	268 (2006)	Salée			Réserve de chasse	Y		

Thyna salt-pans	82-480 (1998-2007)	Salée			Réserve de chasse	Y	Y	Dérangements par les visiteurs.
Kerkennah Islands	222-392 (2002-2007)	Salée			Réserve de chasse	Y	N	
Bahiret el Bibane	66 (2006) 94 (2007)	Salée			Réserve de chasse	Y	Y	
Gourine	600 (2006) 110 (2007)	Eau salée			Réserve de chasse	Y	N	
Sebkhet Dreïaa	41-178 (2003-2007)	Sea water			Réserve de chasse	Y	N	
Oued Akarit	15 (2003) 3 (2006)	Douce			Réserve de chasse	N	N	
Monastir salt-pans	55 (2003)	Salée			Réserve de chasse	Y	N	
Sebkhet Halk el Menzel	17-88 (2003-2007)	Saumâtre			Réserve de chasse	Y	N	
Oued Sed	58 (2003)	Douce				Y	N	
Lebna reservoir	150 (2001) 11(2006)	Douce				Y	Y	Dérangements par la chasse sur les autres espèces.
Korba Lagoons	11 (2005)	Saumâtre			Réserve de chasse	Y	Y	
Oued el Hajjar reservoir	14 (2003) 3 (2006)	Douce				Y		Disturbance from hunting of other species.

Sebkhet Kelbia	640 (1976) 800 (1997)	Douce			Réserve de nature	Y	Y	
Ichkeul National Park	61-130 (1998-2006)	Douce en hiver, saumâtre en été.			National Park, World Heritage	Y	Y	Le conflit pour l'utilisation de l'eau du lac (afflux réduit pour remplir les barrages) semble résolu : le gouvernement a accepté qu'Ichkeul soit un consommateur d'eau ; le site a été retiré de la liste « en danger » du Patrimoine mondial en 2006.
Sidi El Barrak reservoir	75 (2002)	Douce				N	N	
Lake of Tunis	12 (2002)	Salée			Réserve de chasse	Y	N	Major area of the southern lake has been changed in connected with city development projects.
Oued Rmal reservoir	40 (2002) 13 (2006)	Douce			Réserve de chasse	N	N	
El Haouareb reservoir	2 (2003) 1 (2007)	Douce				Y	N	
Zarate & Chott El Aouamer	40 (2007)	Salée				N	N	
El Makhadha	3 (2007)	Douce			Réserve de chasse	N	N	
Oued El Maleh	2 (2006)	Douce				N	N	
Oued Tmoula	13 (2006)	Douce				N	N	

	Oued Gabès	3 (2006)	Douce				N	N	
Turquie	Tuzla Lake Mediterranean	1000 (2007) escale	Salé				N	N	Interventions sur le fonctionnement hydraulique.
	Ceyhan Delta, Mediterranean	300 (1999) escale	Salée, douce			Réserve de nature	N	Y	Usage agricole intensif, usines thermiques et industrielles.
	Akyatan Lake Mediterranean	1350 (2005)	Saumâtre			Refuge de faune	N	Y	Usage agricole intensif, pollution.
	Yumurtalık Lagoon Mediterranean	919 (2006)	Saumâtre				Y	Y	Usage agricole intensif, un-planning development.
	Göksu Delta Mediterranean	400 (2006)	Douce, salée, saumâtre			« ZPS »	Y	Y	Interventions sur le fonctionnement hydraulique, Usage agricole intensif, second houses, pollution, and dam construction.
	Palas Lake Central Anatolia	680 (2005)	Douce, salé			Site naturel	Y	N	Interventions sur le fonctionnement hydraulique.
	Kızılırmak Delta - Black Sea	1210 (2002) Escale	Douce, salée				Y	Y	Interventions sur le fonctionnement hydraulique, pollution, résidences secondaires.
	Bosphorus	310 (2006)	Salée				Y	N	
	Sultan marshes Central Anatolia	930 (2006)	Douce et lac salé			Réserve de nature	Y	Y	Interventions sur le fonctionnement hydraulique, pollution.
	Kulu Lake Central Anatolia	339 (2004) Escale	Saumâtre			« ZPS »	Y	N	Pollution, human disturbance.

Manyas Lake, Marmara Region	21 (2007)	Douce			National Park	Y	Y	Pollution. Le lac se transforme en réservoir par construction de digues pour l'agriculture.
Mogan Lake - Central Anatolia	38 (2004)	Douce			« ZPS »	Y	N	Pollution, résidences secondaires et activités récréatives.
Gavur Lake, South-East Anatolia	590 (2005) escale	Douce				Y	N	Interventions sur le fonctionnement hydraulique
Hatay-Belen Plain, South-East Anatolia	126 (2005) escale	Douce				N	N	-
Tuz Lake, Central Anatolia	42 (2005) escale	Salé			« ZPS »	Y	N	Interventions sur le fonctionnement hydraulique, pollution.
Meriç Delta, Marmara Region	391 (2003) escale	Douce et saumâtre		Jour	Parc nationale	Y	Y	Pollution, Interventions sur le fonctionnement hydraulique. Usage agricole intensif.

P. l. major

Pays	Site	Effectifs	Qualité de l'eau	Période d'alimentation	Statut légal	IBA	Ramsar	Problèmes de conservation
Arménie	Lake Sevan	1-7 (2000-2007)	Douce	Jour, nuit	Parc national	Y	Y	Chasse, pêche, dérangements.
	Armash	1-7 (2000-2007)	Douce	Jour, nuit	N	Y	N	Chasse, pêche, autres dérangements.
	Metsamor River System (Araks Valley)	1-2 (2000-2006)	Douce et saumâtre	Jour	N	Y	N	Chasse, pêche, agriculture, drainage des canaux.
Azerbaïdjan	Divichiliman (Lake Ak-zibir)	300-400 (escale)	Salée	Jour	N	Y	N	Surchasse, niveau d'eau.
	Lake Sarisu		Douce	Jour		Y	N	Surchasse, niveau d'eau.
	Lake Ak-Gel	244 (2006)	Douce	Jour	Parc national	Y	Y	Surchasse, niveau d'eau.
	Kura river Delta	141 (2000)	Salée	Jour	N	Y	N	Surchasse, niveau d'eau.
	Lake Makhmudchala	6 (2000)	Douce	Jour	N	Y	N	Surchasse, niveau d'eau.
	Varvara w.r.		Douce	Jour	N	Y	N	Surchasse, niveau d'eau.
	Kizil Agach reserve	559 (2006)	Salée, douce	Jour	Réserve de nature	Y	Y	Surchasse, niveau d'eau.
Iran	Miankaleh Peninsular and Gor-					Y	Y	Tourisme, pêche illégale.
	Khouran Straits					Y	Y	Construction d'un port, développement touristique, pollution par hydro-carbures.
	Hilahiriver					Y	N	
Kazakhstan	Irgys-Turgay Lakes	403 (2005) escale				Y	Y	

Koweït	Bubiyan Island	100 (2000-2007)				Protégé	N	N	
	Jahra Bay	10 (2000-2007)				N	N	N	Chasse.
Syrie	Sabkhat al-Jabbul	390 (2005) escale				Réserve de nature	Y	Y	Changement de la gestion hydraulique.
Tadjikistan	Aucun identifié avec certitude. Potentiellement Tigrovaya Balka dans la région de Jilikul et Rybkhoz de Ghozimalik.	no data available				Tigrovaya Balka est une réserve. Rybkhoz de Ghozimalik n'a pas de protection formelle.	Liste nationale d'IBAS potentiels.	N	Chasse illégale
Turkmenistan	Systèmes lacustres de Sudoehye (au sud de la Mer d'Aral.	4 (2000) escale	Salée	Jour		catégorie IV des aires protégées selon IUCN	N	N	Déficit en eau et assèchement régulier des lacs. Brûlage des roseaux. Passage régulier du bétail.
	Kagan Fish Farm	25-350 (2006)	Douce	Jour		N	N	N	Surpêche et mauvaise gestion de la pêche.
	Balikchi Fish-Farm	270 (2006)	Douce			N	N	N	Persécutions humaines, changements hydrauliques.
Georgie	Javakheti Lakes	Chaque année, quelques oiseaux				Parc national en projet	N	N	Développement humain, fauche.
	Kolkheti Lowland					Parc national	Y	Y	Développement humain, braconnage, coupe des arbres.
	Ktsia-Tabatskuri					Protection planifiée	Y	N	Développement humain, fauche.

Oman	Masirah	50 (1990) 100 es- cale			N	Y	N	Aucun.
	Khawr Ghawi	100 (1995) 120 es- cale			N	Y	N	Aucun.
	Barr al Hikman	600 (2005) 600 es- cale			Réserve de nature (en projet)	Y	N	Aucun.
	Duqm	200 (2005) 220 es- cale			N	N	N	Aucun.
	Sur	24 (2005) 24 es- cale			N	N	N	Aucun.
	Khawr Dirif	10 (2005) 31 es- cale			N	N	N	Aucun.
	Salalah khawrs	30 (2007) 50 es- cale			Protégé partielle- ment.	N	N	Aucun.

P. l. archeri et *P. l. balsaci*

Pays	Site	Effectifs	Qualité de l'eau	Période d'alimentation	Statut légal	IBA	Site Ramsar	Problèmes de conservation
Djibouti	Ile Musha	38 (2005)			Protégé	N	N	
	Doralé-Loyada	27 (2004)			Non protégé	N	N	
Egypte	Egyptian Coastal Shoreline and Northern Lakes	(10-20 escale)	Salée et saumâtre dans les lacs du nord	Jour	Protégé	N	N	Chasse, changement d'habitat, pollution, installation et développement des activités.
	Aswan Reserve	No estimate of winter population (10-20 escale)	Douce	Jour	Protégé	Y	N	Chasse, changement d'habitat, extension du développement.
	Wadi El Rayan Lakes	200	Saumâtre	Jour	Protégé	Y	N	Changement d'habitat, diminution du niveau d'eau.
	Qaroun Lake	500	Saumâtre	Jour	Protégé	N	N	Changement d'habitat, Chasse, pollution.
Eritrée	Around Massawa	60 (2005)			Non protégé	Y	N	Sera protégé prochainement.
	Anfile Bay	200 (2006)			Non protégé	N	N	
	Around Bera-sole	>250 (2006)			Non protégé	N	N	
	Nahleg	45 (2006)			Non protégé	N	N	
	Berite	16 (2007)			Non protégé	N	N	
	Hirgigo	12 (2005)	Salée	Jour	Protégé	N	N	
	Sheik Seid Island	32 (2005)	Salée	Jour	Protégé	N	N	
	Dessie Island	5 (2005)	Salée	Jour		N	N	Site touristique
	Isratu Island	2 (2005)	Salée	Jour	Non protégé	N	N	

	Gurgusum	2 (2005)	Salée	Jour		N	N	Site touristique
	Sheik Seid Island	2 (2004)			Protégé	N	N	
	Mai Aron	2 (2004)	Douce	Jour		N	N	Activités agricoles.
Arabie Saoudite	Jiddah South Corniche and Central	300 (2000)			N	Y	N	Les deux sites sont fortement visités par le public et des dérangements doivent se produire. La menace d'une pollution par hydrocarbures est constante.
	Khawr 'Amiq	20 (2000)			N	Y	N	Le pasturage par les chameaux cause d'énormes dégâts et les coupes localisées de mangroves menacent le site.
	Jizan Bay	30 (2000)			N	Y	N	Le site est très dérangé et fait face à une multitude de menaces : dérangements, pollution par hydrocarbures, eaux usées et déchets, demande de terrains pour l'urbanisation, cette dernière réduisant les zones intertidales nécessaires pour l'alimentation des oiseaux d'eau.
	Malaki Dam	?				Y	N	Le développement de l'agriculture se poursuit avec l'expansion de la présence humaine. Projets de développement, insecticides et pesticides.
Somalie	Jannaale	Pas récemment.				N	N	Coupe d'arbres par le passé, pas de prospection récente en raison de l'insécurité.
Soudan	Khartoum bird sanctuary (KBS)	69 (2006)			Protégé	N	N	Pas réellement de mesures de conservation.

	Saggay Island	100 (2007)				N	N	Pêche, pâturage.
	Dungunab marine park	8 (2007)			Protégé	N	N	Pêche.
	Red Sea shore at Port Sudan	15 (2007)				N	N	Dérangements humains.
	Dinder National Park	35 (2007)			Protégé	Y	Y	Braconnage, pâturage, feux.
	Um Gar Island	1 (2007)				N	N	Cultures, pâturage, pêche.
	Sinnar dam	11 (2007)				N	N	Centrale hydro-electrique, fort trafic.
	Gladema	5 (2007)				N	N	Canaux d'irrigation.
	White Nile at Sunt+ Umm Shugeira Island	1-200 (1999-2003)	Douce	Jour		N	N	Développement majeur des berges avec contrôle des inondations, construction d'un golf et de bâtiments officiels et résidentiels
Yémen	Aden	170 (1993)	Salée			N	N	Demande de terrains, dérangements.

Pays	Site	Effectifs	Qualité de l'eau	Période d'alimentation	Statut légal	IBA	Site Ramsar	Problèmes de conservation	Conservation problems
Mauritanie	Banc d'Arguin National Park		Salée	Crevettes et petits poissons.	Jour, nuit	Parc National	Y	Y	Pêche industrielle, collecte mécanique des coques, par dragage prochainement. Exploitation d'hydrocarbures, augmentation du tourisme.
	Baie d'l'Etoile		Salée	Crevettes et petits poissons.	Jour, nuit	Not protected	Y	Y	Construction de maisons.
	Diawling		Salée et douce	Crevettes et petits poissons.	Jour, nuit	Parc National	Y	Y	Espèces végétales invasives (barrage de Diama).
	Aftout/Chatt Boul		Salée	Poissons	Jour, nuit	Parc National	Y	Y	Pâturage du bétail.

Sites de reproduction

Ardea cinerea A.c., *Ardea purpurea A. p.*, *Egretta garzetta E. g.*, *Egretta alba E. a.*, *Egretta gularis E. gu.*, *Nycticorax nycticorax N. n.*, *Bubulcus ibis B. i.*, *Ardeola ralloides A. r.*, *Plegadis falcinellus P. f.*, *Ciconia ciconia C. c.*, *Phalacrocorax pygmeus P. p.*, *Phalacrocorax carbo P. c.*, *Larus argentatus L. a.*, *Threskiornis aethiopicus T. a.*, *L. ridibundus L. r.*, *Larus michaelis/cachinnans L.m.*; *Podiceps ruficollis P.r.*, *Anser anser A.a.*; *Larus ridibundus L.r.*; *Larus fuscus L.f.*

***P. l. leucorodia* Population atlantique**

Pays	Colonie	Année de première reproduction	Nombre de couples niches (mini, maxi)	Habitat	eau	Espèces proies	période d'alimentation	reproduction avec	Taux de reproduction (n ois-seaux volants/couple)	Statut légal du site	IB A	Site Ramsar	Problèmes de conservation
Belgique	Verre broek se Blikken at Verre broek	2003	1-18	Site portuaire avec zones sableuses, eaux peu profondes, restes de polders et criques. Colonie sur une petite île d'arbres morts et de branches.	Saumâtre	Probablement petits poissons	Jour, soir	<i>L. r.</i> , <i>P. r.</i>	1,6 – 2,5	ZPS	Y	N	Le site de nidification va disparaître avec le développement industriel. Un projet de site alternatif est planifié.
	Zwin area at Knokke	1999	1-2	Lagune côtière et saumâtre, prés salés et polder adjacent avec criques et fosses. La colonie est dans un vieux bois de pins.	principalement saumâtre	Probablement petits poissons	?	<i>A.c.</i> , <i>E.g.</i> , <i>N.n.</i> , <i>P.c.</i>	?	ZPS, réserve de nature	Y	Y	En conséquence de facteurs externes (e.g. accumulation de sable sur la plage de Knokke-Heist), une augmentation de l'envasement des criques, des vasières et des prés salés apparaissent. Ceci cause moins d'inondation du site aux marées hautes et diminue leur importance écologique (principalement comme site d'alimentation).
Danemark	3 colonies séparées Ulvedybet og Nibe; Ringløbing Fjord; Vadehav et Byghol Velje	1996		Petits îlots avec des roseaux				<i>P. c.</i> , <i>Larus sp</i>		Réserve de nature	Y	Y	La colonie la plus nordique. Destruction illégale des cormorans. Certaines années, les Renards sont présents au début de la saison de reproduction.

France	Grand-Lieu	1973	1-51	Forêt flottante	Douce	Crevettes, écrevisses, insectes, poissons		<i>T. a., A. c., E. g.</i>	2,45	Réserve naturelle nationale	Y	Y	
	Brière	1992	2-119	<i>Salix</i> , rarement roselières	Douce	Crevettes, écrevisses, poissons		<i>T. a., A. c., E. g.</i>	2,83	Non protégé	Y	Y	Niveaux d'eau, dérangements par l'homme et le bétail.
	Edre	1994	3-26	<i>Salix</i> , <i>Alnus</i>				<i>A. c.</i> ,	?	Non protégé	Y	N	Niveau d'eau.
	Orx	1997	0-6	<i>Salix</i> , <i>Pinus</i>				<i>A. c.</i> ,		Réserve naturelle	Y	N	Niveau d'eau, plantes invasives (<i>Ludwigia</i>).
	Baie de Somme Nord	2000	6-28	<i>Pinus</i>				<i>A. c., E. g., C. c.</i> ,	1,8	Réserve naturelle	Y	Y	
	Baie de Somme Sud	2007	3	Hêtre				<i>A. c.; E. g., E. a.</i>		Site privé	N	N	
	Camarague (Banas-ton)	1998	2-36	<i>Salicornia, Halimione, Sueda sp.</i>				<i>L. m., T. a.</i>		Réserve départementale	Y	Y	Goéland leucophée et Ibis sacré ? (risques de prédation sur les nids et de compétition spatiale).
	Camarague (Bessons)	2005	1-7	<i>Salicornia, Halimione, Sueda sp.</i>				<i>L. m., T. a.</i>		Réserve départementale	Y	Y	Goéland leucophée, élevage de chevaux.
	Guérande	2000	6-25	Chêne				<i>A. c., E. g.</i> ,		Protection régionale	Y	N	
	Dombes	2006	5-6	<i>Salix</i>				<i>A. c., E. g.</i> ,	2	Non protégé	Y	N	Niveau d'eau, dérangements humains.
	La Gripperie - Saint-Symphorien	2006	1-8	(<i>Alnus glutinosus, Fraxinus sp., Salix sp.</i> and <i>Quercus pedunculata</i>)				<i>A. c., E. g., B. i., N. n.</i> ,	0,6	Site privé	N	N	Coupe des arbres et dérangements humains (colonie à 300 m de la route et 500 m du village).
Allemangne	Memmert	>1990	117	Prés salés	Salée	Crevettes	Nuit, jour	<i>L. a.</i>	1,7	Protégé	N	N	Tourisme, surpêche.
	Melum	>1990	40	Prés salés	Salée	Crevettes	Nuit, jour	<i>L. a.</i>	1,5	Protégé	N	N	Tourisme, surpêche.
	Nordeney	2000	21	Prés salés	Salée	Crevettes	Nuit, jour	<i>L. a.</i>	1,1	Protégé	N	N	Tourisme, surpêche.

	Trischen	2002	2-14	Prés salés, dunes	Salée	Crevettes	Nuit, jour	<i>L.a., L.f.</i>	1,6 - 1,7	Parc national	N	N	Submersion marine, surpêche.
	Borkum	1999	6	Prés salés	Salée	Crevettes	Nuit, jour	<i>L.a.</i>	2,0	Protégé	N	N	Tourisme, surpêche.
	Oland	1999	2-28	Prés salés	Salée	Crevettes	Nuit, jour	<i>L.a., A.a.</i>		Parc national	Y	N	Submersion marine, surpêche.
	Föhr	2007	2	Prés salés				<i>L.a., L.f.</i>		Parc national		N	
Morocco	Smirt	1994	1-20	Dunes avec Tamaris, Genévrier rouge et Lentisque.	Sau-mâtre			<i>E. g., B.i., N.n.</i>		Domaine maritime	N	N	Apparently no problem, close to a royal property so no disturbance.
	Tahadart	1967	13	Formations à Sarcocornia				Aucun	0	Non protégé	N	N	Première et dernière reproduction, les nids détruits par le bétail.
Netherlands	Zwanenwater	<1650	120	Formation dunaire	Douce			<i>P.c.</i>	Ca. 1,3	Protégé	Y	Y	Forte pression humaine. Accessible aux renards. Compétition avec les Cormorans. Zones alimentaires pollués par l'agriculture (Tulipes).
	Oostvaardersplassen	>1972	320	Polder Artificiel, roselières				<i>A.a., E.a.</i>	Fluctuant	Protégé	Y	Y	Niveaux d'eau et accès des Renards.
	Texel, de Geul	1980	250	Massif dunaire avec roselières et saulaies	Sau-mâtre			<i>P.c.</i>	Ca 1,0	Protégé	Y	Y	Compétition avec Cormoran.
	Texel, de Muy	<1900	30	Massif dunaire	Sau-mâtre			<i>P.c.</i>	Ca 1,0	Protégé	Y	Y	Pression humaine.
	Texel, De Schorren	1982	65	Prés salés	Salée	Crevettes		<i>L. a.</i>	Fluctuant	Protégé	Y	Y	Submersions estivales.
	Vlieland	1983	220	Dune et polder	Salée	Crevettes		<i>L. a.</i>	Ca 1,1	Protégé	Y	Y	
	Ame-land	1994	40	Prés salés	Salée	Crevettes		<i>L. a.</i>	Ca 1,2	Protégé	Y	Y	Submersions estivales.
	Schiermonnikoog	>1992	240	Prés salés				<i>L. a.</i>	Ca. 1,2	Protégé	Y	N	Submersions.
	Rotum Oog & plaat	Ca 1998	50	Prés salés	Salée	Crevettes		<i>L.a.</i>	Ca 1,3	Protégé	Y	Y	Submersions estivales.
	Terschelling	>1960	220	Prés salés				<i>L. a.</i>	Ca. 0,8	Protégé	Y	N	Submersions.
	Haarlem Buitenvliede	2004	9	Woodland (<i>Alnus</i>)	Douce	Petits poissons		<i>A. c.</i>	Ca 1,8		N	N	Dérangements humains.

	Balgzand	2000	80	Prés salés	Salée	Crevettes		<i>L. a.</i>	Ca 1,2	Protégé	N	N	Dérangements humains, avions.
	Onderdijk	2001	55	Iles artificielles sur un lac d'eau douce	Douce			<i>Sterna hirundo, L.r.</i>	Ca 1,1	Protégé	N	N	Certaines années, botulisme.
	Biesbosch Sas-sen-plaat	1999	84	Ancien bras de mer	Sau-mâtre	Petits poissons		<i>A.c.</i>	Ca 1,2	Protégé	N	N	Dérangements humains.
	De Wieden	2003	25	Bois (Alnus)	Douce	Petits poissons		<i>A.c., E.a.</i>	Ca 1,2	Protégé	N	N	Forte pression humaine.
	Bots-hol	1998	26	Marais	Douce	Petits poissons		<i>T.a.</i>	Ca 1,3	Protégé	N	N	Forte pression humaine, Renards.
	Mar-kie-zaat	2000	38	Roselières	Sau-mâtre	Petits poissons		<i>L.a., L.f.</i>	Ca 1,2	Protégé	N	N	Renards.
	Mid-del-platen	1997	18	Iles sur un bras de mer	Sau-mâtre	Petits poissons		<i>L.a.</i>	Ca 1,2	Protégé	N	N	Renards.
	Quac-kjes-water	1989	200	Massif dunaire	Salée	Crevettes		<i>E.g.</i>	Ca 1,1	Protégé	N	N	Forte pression humaine.
	Vlis-sin-gen	2002	25	Zone industrielle				<i>L. a.</i>	Ca 1,6	Non protégé	N	N	Dérangements humains.
Portugal	Ria For-mosa Al-garve	1989	13 (2005)	Prés salés	Salée					Protégé	Y	Y	
	Monte do Álamo	1998	20-25 (2007)	<i>Pinus pinea</i>	Douce			<i>A.c., E.g., C.c., B.i.</i>		Privé, non protégé	N	N	Mortalité des arbres, transformation des habitats.
	Escarou-pim	2003	20-25 (2007)	<i>Salix, Populus</i>	Douce			<i>E.g., A.c., B.i., N.n.</i>		Non protégé	N	N	Dérangements humains (sports nautiques).
	Paul do Bo-quilobo	1988	50-60 (2005)	<i>Salix, Populus</i>	Douce					Réserve de nature	Y	Y	Contamination par l'agriculture.
Espagne	Odiel Marshes	1960	271 (191-364)	<i>Spartina densiflora, Suaeda vera, Halimione portulacoides, Arthrocnemum macrostachyum</i>		<i>Fun-dulus sp (71%), Palaemonetes varians (19%)</i>		<i>A.c., E. g, B.i., A.p.</i>	0,94 (0,5-1,4)	Parc naturel	Y	Y	Sécheresse, pesticides, parasites. Submersions marines pendant les vives-eaux. Contamination par métaux lourds et pesticides. Infrastructures. Diminution de la qualité et de l'accessibilité de la nourriture.
	Pajarrera de Do-ñana	1959	910 (0-2091)	Vieux arbres <i>Quercus suber, Populus alba, Salix atrocinerea</i>	Douce	<i>Pro-camburus clarkia, poissons, Crevettes</i>		<i>E. g, A.c., C. c., N. n., B. i., A.r.</i>		Parc national	Y	Y	Mortalité deschènes (perte du site de nid), sécheresse. Toxines (botulisme and cyanobacteries). Espèces végétales invasives (<i>Azolla fuliculoides</i>).

Huerto de los Zorros	2002	32 (1-94)	<i>Eucaliptus</i>	Douce, Saumâtre	<i>Pro-camburus clarkia</i> , poissons, Crevettes		<i>E. g. A.c., C. c., N. n., B.i., A. r.,</i>		Parc national	Y	Y	Sécheresse. Toxines (botulisme et cyanobactéries). Espèces invasives (<i>Azolla fuliculoides</i>). Mortalité des arbres (perte de site de nids).
Casa Neves	2000	102 (12-177)	<i>Eucaliptus, Fraxinus</i>	Douce	<i>Pro-camburus clarkia</i> poissons, Crevettes		<i>E. g. A.c., C. c., N. n., B.i.</i>	1,5 (1,2-1,8)	Parc naturel	Y	Y	Mortalité des arbres (perte de site de nids).
Isla Cristina marshes	1997	98 (0-163)	<i>Spartina densiflora, Suaeda vera, Halimione portulacoides, Arthrocnemum macrostachyum</i>	Salée	<i>Palae-monetes sp.</i>		<i>E. g. B.i.</i>	1,10 (0,4-1,6)	Parc naturel	Y	Y	Dérangements. Prédation (chiens errants). Destruction d'habitats pour projets urbanistiques. Sécheresse.
Cadiz Bay	1996	77 (62-116)	<i>Arthrocnemum et Sarcocornia</i>	Salée			<i>L.m.</i>	1,16 (0,2-1,65)	Parc naturel	Y	Y	Dérangements, abandon des salines, sécheresse.
Bornos	1994	11 (7-12)	<i>Tamarix tamarix</i>	Douce			<i>A.c., E.g, B.i., A.r, N.n.</i>		Parc naturel	Y	N	Gestion des niveaux d'eau.
Cabrahigos	1999	18 (10-30)	<i>Olea europaea</i>	Douce			<i>A.c., E.g, B.i., N.n.</i>		Privé, non protégé	N	N	Mortalité des arbres (perte de site de nids).
Veta de Adalí	2001	34 en 2004	<i>Eucaliptus</i>	Douce			<i>A.c., E.g, C.c.</i>		Privé, non protégé	N	N	Abandonnée depuis 2004 à cause de la présence de l'Aigle impérial. Dérangements (agriculture, élevage).
Olivillos	2003	4 en 2004	<i>Salix, Populus</i>	Douce			<i>A.c., E.g,</i>		Privé, non protégé	N	N	Abandonnée depuis 2004 à cause de dérangements (agriculture, élevage).
Extremadura (1-6 sites)	1999	4 (1-15)	<i>Oak, woodland</i>	Douce					Non protégé	N	N	Dérangements, destruction d'habitats pour projets urbanistiques.
Autres (2 sites)	2005	3-6	Arbres	Douce					Non protégé	N	N	Dérangements, Destruction d'habitats pour des projets urbanistiques.

P. l. leucorodia (continentale)

Pays	Colonie	Année de première reproduction	Nombre couples nicheurs	Habitat	Eau	Alimentation	Reproduction avec ?	Succès de la reproduction	Statut légal du site	I B A	Site Ramsar	Problèmes de conservation
Albanie	Kune	1960		Forêt riveraine environnée de marais.	Saumâtre		<i>P. p.</i> , <i>P. c.</i> , <i>A. c.</i> , <i>E. a.</i> , <i>E. g.</i> , <i>P. f.</i> , <i>N. n.</i> ,		Réserve de nature	Y	N	Coupes de bois illégales, chasse, dérangements, destruction d'habitats de nidification.
	Velipoja	Pre 1970		Forêt riveraine environnée de marais.	Saumâtre		<i>P. p.</i> , <i>P. c.</i> , <i>A. c.</i> , <i>E. a.</i> , <i>E. g.</i> , <i>P. f.</i> , <i>N. n.</i>		Protégé	Y	N	Coupes de bois illégales, chasse, dérangements, destruction d'habitats de nidification.
Autriche	Lake Neusiedl	Pre 1900	38-81	Roselières	Douce		<i>A. c.</i> , <i>E. a.</i>		Parc national	Y	Y	Niveaux d'eau
Bosnie-Herzégovine	Bardača	1973	??	Biotope de roseaux et de jonchaies.						Y	Y	Etang privé piscicole et conflit d'intérêt pour la conservation.
	Livanjsko polje	1888-1904	9-30		Douce	Jour				N	N	Chasse illégale et destruction des milieux.
Bulgarie	Poda	1964	10-50	Tourbières et marais, mares peu profondes salées	Douce		<i>P. c.</i> , <i>P. p.</i> , <i>N. n.</i> , <i>A. r.</i> , <i>E. g.</i> , <i>E. a.</i> , <i>A. c.</i> , <i>A. p.</i> , <i>P. f.</i>		Protégé	N	Y	Intensification agricole – expansion, aquaculture et pêcheries, loisirs et tourisme, exploitation non renouvelable, infrastructure, extractions, industrialisation and urbanisation, événements naturels.
	Lake Srebarna	1890	5-70	Tourbières et marais			<i>P. c.</i> , <i>P. p.</i> , <i>N. n.</i> , <i>A. r.</i> , <i>E. g.</i> , <i>E. a.</i> , <i>A. p.</i> , <i>P. f.</i>		Réserve de nature Réserve de Biosphère	Y	Y	Intensification agricole – expansion, aquaculture et pêcheries, loisirs et tourisme, exploitation non renouvelable, infrastructure, extractions, construction de digues, événements naturels, submersion, cochons, dérangements.
	Belene island	1968	0-22	Tourbières et marais, milieux fluviaux			<i>P. p.</i> , <i>N. n.</i> , <i>A. r.</i> , <i>E. g.</i> , <i>E. a.</i> , <i>A. p.</i> , <i>P. f.</i>		Parc naturel avec une réserve intégrale	Y	Y	Bûcheronnage, gestion intense et non soutenable de la forêt, aquaculture et pêcheries, drainage, brûlage de la végétation, dérangements.
	Vardim island	1975	9-20	Milieux fluviaux			<i>P. c.</i> , <i>P. p.</i> , <i>N. n.</i> , <i>E. g.</i> , <i>E. a.</i>		Protégé	Y	N	Bûcheronnage, gestion intense et non soutenable de la forêt, aquaculture et pêcheries, drainage.

	Ibisha island	1997	10	Milieux fluviiaux			<i>P. p., N. n., E. g., A. p.</i>		Réserve de nature	Y	Y	Bûcheronnage, gestion intense et non soutenable de la forêt.
Croatie	Krapje Đol	1949-2007	3-180	Rarement dans <i>Typha sp.</i> (2 années seulement, 2007), normalement dans des buissons dans l'eau.	Douce		<i>A. r., E. g., N.n., A. p., P.p., A.c., E.a.</i>		Réserve ornithologique special	N	Y	Maintien artificiel du niveau d'eau; réalisation de mesures compensatoires, abandon de la production de poissons dans étangs piscicoles. Succession végétale et espèces exotiques.
	Jelas Fishponds	1990	2-200	Pisciculture de carpes/ roselières (<i>Typha</i> and <i>Phragmites</i>)	Douce		<i>A. r., E. g., N.n., A. p., E. a., P. p., P. f.</i>			N	N	Maintien du niveau d'eau, mort des pieds de typhas.
	Našice fishponds	1993	0-60	Pisciculture de carpes/ roselières (<i>Typha</i> and <i>Phragmites</i>)	Douce		<i>A. r., E. g., N.n., A. c.</i>		Non Protégé, zone de chasse	N	N	Maintien du niveau d'eau, dérangement par les pêcheurs contre le Cormoran et ses dégâts et par les photographes, abandon de la production de poissons dans étangs piscicoles.
	Donji Miholjac fishponds	1995	2-11	Pisciculture de carpes/ roselières (<i>Typha</i> and <i>Phragmites</i>)			<i>A. r., E. g., N.n., A. c.</i>		Non protégé, zone de chasse	Y	N	Maintien du niveau d'eau, dérangement par les pêcheurs contre le Cormoran et ses dégâts.
	Grudnjak fishponds	2003	9-30	Pisciculture de carpes/buissons			<i>A. r., E. g., N.n., A. c.</i>		Non protégé, zone de chasse	Y	N	Maintien du niveau d'eau, dérangement par les pêcheurs contre le Cormoran et ses dégâts, abandon de la production de poissons dans étangs piscicoles.
	Kopački rit Nature park*	1953	3-11	<i>Typha sp.</i> , reedbeds			<i>A. r., E. g., N.n., A. c., E. a.</i>		Protégé comme parc de nature	N	Y	abandon de la production de poissons dans étangs piscicoles, drainage des anciennes plaines d'inondation, manque de pâturage.
République Tchèque	Zliv	1984	1 - 11	Îlots sur les étangs piscicoles	Douce	Jour	<i>N. n.,</i>	1,0 – 3,75	proposé ZPS	N	N	Erosion lente des îlots de reproduction.
Greece	Kerkini Lake		125		Douce		<i>E.g., N.n., A r., A c., A p. P c., P p., P f.</i>		ZPS	Y	N	Augmentation du niveau d'eau de ce lac artificiel qui peut détruire des nids.
	Axios Delta		26	Delta			<i>E.g., N n., A r., P c., P p., P f.</i>		ZPS	Y	Y	
	Gallikos River	2006	2	Fleuve			<i>E. g., N.n., A. r., P. p., P. f.</i>			Y	Y	Pollution.

	Amvrakikos		70		Douce		<i>E. g., N. n., A. r., P. f.</i>		ZPS	Y	Y	Dérangements ?
Hongrie	Kolon-tó	Traditional breeding site	30-120	Roselières	Douce		<i>A. c., A. p., A. r., N. n., E. a., E. g.</i>		Parc national, (ZPS, pZIC)	Y	Y	Sanglier les années sèches.
	Péteri-tó	?	0-250	Etangs piscicoles avec roselières	Douce		<i>A. p., A. r., N. n., E. a., E. g., P. f.</i>		Site de conservation de la nature	N	N	Parfois, pas d'eau dans les étangs en raison de problèmes climatiques.
	Csaj-tó	?	150-250	Etangs piscicoles	Douce		<i>A. p., A. r., N. n., E. a., E. g., P. f., P. p.</i>		Site de conservation de la nature, (ZPS, pZIC)	N	N	parfois, assèchement.
	Szeged, Fehér-tó	?	50-150	Etangs piscicoles	Douce		<i>N. n., E. a., E. g.</i>		Site de conservation de la nature, (ZPS, pZIC)	N	N	
	Tiszaalpár	?	0-140	Zone d'inondation du Tisza	Douce		<i>A. c., A. p., A. r., N. n., E. a., E. g., P. f., P. p.</i>		Parc national, (ZPS, pZIC)	Y	N	Parfois l'eau détruit les nids. Assèchement et pas de spatules certaines années.
	Nyirkai-hany, Bósárkány	2005	0-15	Recréation d'habitats	Douce				Protégé	Y	Y	Assèchement des zones alimentaires, manque de roselière sur le site de reproduction.
	Derzsi-10	2002	Min: 225, max: 520	Etangs piscicoles	Douce		<i>E. a., E. g., A. p., A. c., A. r., N. n., P. p., P. f.</i>		Parc national	N	N	Activités de pêche.
	Halastó-7	1985	Min: 112, max: 300	Etangs piscicoles	Douce		<i>E. a., E. g., A. p., A. c., A. r., N. n., P. p., P. f.</i>		Parc national	N	N	
	Kunkápolnás	1980	Min: 20, max: 180	Marais	Douce		<i>E. a., E. g., A. p., A. c., A. r., N. n., P. p.</i>		Parc national	N	N	
	Német-sziget	2000	Min= max: 40	Marais	Douce		<i>E. a., E. g., A. p., A. c., A. r., N. n., P. p.</i>		Parc national	N	N	
Meggyes-lapos	2002	Min= max: 10	Marais	Douce				Parc national	N	N		

Italie	Comacchio lagoons	1989, 1991-2007	2-95	Lagune	Saumâtre		<i>L. cachinnas</i>	1,7 ± 0,6 during 1989-2002	Protégé (Parc régional, ZPS)	N	N	Œufs et poussins consommés par des goélands et des rats. Dérangements humains (photographes), fortes pluies et périodes froides pendant l'élevage des jeunes.
	Ravenna coastal marshlands	1990, 1998, 2004-2007	1-85	Marais	Douce		<i>A. c., A. p., N. n., E. g., E. a., B. i., A. r., Plegadis falcinellus, P. f., P. p.)</i> for 1500-2500 bp		Protégé (parc régional, ZPS)	N	N	Perte de buissons et autres plantes aquatiques en raison d'une forte diminution de la qualité de l'eau (apport de sel et haut niveau de nutriments) affectant également les chaînes alimentaires et la disponibilité en nourriture, fortes pluies et périodes froides pendant l'élevage des jeunes.
	Bologna ponds (Malalbergo)	1999-2003	1-7	Marais	Douce		<i>A. c., N. n., E. g.</i>		Protégé (réserve, ZPS)	N	N	
	Sartirana lake	2003, 2007	2-3	Lac	Douce		<i>A. c., A. p., N. n., E. g., B. I., A. r.</i>		Protégé	N	N	
	Cavanata lagoon	1997	2	Lagune	Saumâtre		?	3 jeunes par nid	Protégé (Parc régional, ZPS)	N	N	Dérangements humains, fortes pluies et périodes froides pendant l'élevage des jeunes.
	Isonzo river mouth (Isola della Cona)	1998	Attempt (nest abandoned)	Marais	Douce		?		Protégé (Parc régional, ZPS)	Y	N	Fortes pluies et périodes froides pendant l'élevage des jeunes.
	Lagoon of Venice	1998	1-5	Lagune	Saumâtre		<i>A. c., A. p., N. n., E. g., B. i., A. r.</i>		ZPS	Y	Y	fortes pluies et périodes froides pendant l'élevage des jeunes.
	Sesia river	1990-1991	2-4	Fleuve			<i>A. c., A. p., Nycticorax n., E. g., B. i., A. r.</i>		Protégé (Parc régional, ZPS)	N	N	
Bando ponds	1991-1993	1-3	Marais	Douce		<i>A. c., A. p., N. n., E. g.</i>		Protégé (Parc régional, ZPS)	N	N		
Moldova	Beleu Scientific Reserve ("Lower Prut")		5-20 pairs (2002)	Roselières et bois inondés	Douce	Jour	<i>A. c., N. n., E. g., A. r.</i>		Réserve	Y	Y	Manque de sites de nids, régime de l'eau, chasse illégale et dégradation des milieux.

Montenegro	Paratuk	1997-2007	Max 33	Forêt alluviale – île sur le fleuve Bojana			<i>P. p., P. c., N. n., A. c., E. g., E. a., A. r., P. f.</i>		Non protégé	N	N	Dérangement par touristes et trafic des bateaux (en augmentation), manque de contrôle sur les berges, régulation en projet du fleuve.
	Ada Bojana	Until 2004	Max 18	Bois inondé			<i>P. p., P. c., N. n., A. c., E. g.,</i>		Non protégé	N	N	Dérangement par touristes et trafic des bateaux (en augmentation), manque de contrôle sur les berges, important projet de tourisme.
	Sasko lake/ex colony	197...	Max 32							N	N	
	Skadar Lake, Ulcinj	2004	20		Salé	jour			N	N	N	Dérangement par la chasse.
Roumanie	Bistret		120-166	Etangs piscicoles utilisés extensivement			<i>E. g., E. a.,</i>		ZPS, Réserve ornithologique	N	N	gestion de la pisciculture, fluctuation des niveaux d'eau, dérangements.
	Brațul Borcea		144-160	Complexe de zones humides	Douce		<i>E. g., N. n., P. f., A. r., A. c., P. p.,</i>			N	N	Chasse illégale, plus d'une colonie sur le site.
	Dunare Ostroave		144-160	Complexe de zones humides	Douce		<i>E. g., N. n., P. p., P. f., A. c.,</i>		ZPS	N	N	Intervention forestières, dérangements. Plus d'une colonie sur le site.
	Suhaia		160-200	Etangs piscicoles utilisés extensivement			<i>E. g., N. n.,</i>		ZPS	N	N	Gestion des pêches, fluctuations des niveaux d'eau, dérangements, Chasse illégale.
	Gârla Mare-Gruia-Izvoarele		254-280	Complexe de zones humides	Douce		<i>E. g., N. n., P. p., P. f., A. c.,</i>		ZPS	Y	N	Dérangements. Plus d'une colonie sur le site.
	Eleșteiele Jijiei și Miletinului		26-40	Etangs piscicoles utilisés extensivement			<i>E. g., N. n.,</i>		ZPS	N	N	Gestion des pêches, fluctuations des niveaux d'eau, dérangements.
	Delta Dunării (Danube Delta)		360-440	Complexe de zones humides	Douce		<i>E. a., E. g., N. n., P. p., P. c., P. f., A. c., B. i.,</i>		MAB Parc national, Réserve scientifique	Y	Y	fluctuations des niveaux d'eau, dérangements, prédation, maladies. Plus d'une colonie sur le site.
	Balta Vederoasa		40-50	Complexe de zones humides	Douce		<i>E. g., N. n., P. p., P. p., P. f., A. c.</i>		ZPS	N	N	Chasse illégale, dérangements.
	Balta Alba Amara Jirlau		40-52	Lacs	Douce		<i>E. g., E. a., A. c.</i>		ZPS, réserve scientifique	Y	N	Développement d'infrastructures, fluctuation des niveaux d'eau, dérangements.

Lunca Siretului Inferior		5-6	Complexe de zones humides	Douce		<i>E. g., N. n., A. p.,</i>			N	N	Développement d'infrastructures, fluctuation des niveaux d'eau.
Iazurile de pe valea Ibanesei-Baseului-Podrigai		5-20	Etangs piscicoles utilisés extensivement			<i>E. g., A. c.</i>			N	N	Gestion des pêches, fluctuation des niveaux d'eau.
Blahnită		54-68	Complexe de zones humides	Douce		<i>E. g., N. n., P. p., A. p., E. a.,</i>	ZPS		N	N	Human disturbance.
Lunca Prutului Vlădești Frumușița		12-45	Complexe de zones humides	Douce		<i>E. g., N. n., A. p.,</i>	Parc Naturel, ZPS		N	N	Gestion des pêches, fluctuation des niveaux d'eau.
Insula Mica a Brailei		80-120	Complexe de zones humides	Douce		<i>E. g., N. n., P. p., P. f., A. c.</i>	Parc national, ZPS		Y	N	
Bečej fish farm	1991	70-100 in 2007	Roselière	Douce		<i>A. c., N. n., A. r., E. g., E. a., A. p., P. p.,</i>	Non Protégé		N	N	Dérangements, braconnage pendant la saison post-nuptiale, augmentation du niveau d'eau, étangs piscicoles privés.
Jazovo fish farm	Late 1980s	50-70 in 2007	Roselière dense	Doucewater, Saumâtre		<i>E. a., A. p., A. c.,</i>	Not Protégé		N	N	Dérangements, braconnage pendant la saison post-nuptiale.
Kapetanski Rit Fish Farm	2004	0 in 2007	Roselière			<i>E. a., A. p.,</i>	Not Protégé		Y	N	Dérangements, braconnage pendant la saison post-nuptiale, brûlage des roseaux secs avant la période de reproduction.

Pays	Colonie	Année de première reproduction	Nombre de couples nicheurs	Habitat	reproduction avec	Succès de la reproduction	Statut légal du site	IBA	Site Ramsar	Problèmes de conservation
Serbie	Baranda Fish Farm	2005	Ca 50 en 2007	Roselière	<i>N. n.</i> , <i>A. r.</i> , <i>E. g.</i> , <i>E. a.</i> , <i>A. p.</i> , <i>A. c.</i> , <i>A. c.</i> , <i>P. p.</i> , <i>P. f.</i> ,		Non Protégé	N	N	Possible transformation du site de reproduction en site touristique.
	Perleska Bara	1 ^{er} écrit en 1950	Ca 20 en 2007	Roselière	<i>N. n.</i> , <i>A. r.</i> , <i>E. g.</i> , <i>E. a.</i> , <i>A. p.</i> , <i>A. c.</i> ,		Protégé comme réserve spéciale de nature	N	N	Pas de menace évidente.
	productive fish-pond "CH 6", Iñaćo vce fish-pond system	2002	1-35, en 2005 12-20 paires	<i>Typha</i> dans 60-80 cm d'eau.	<i>A. c.</i> , <i>A. p.</i> , également quelques nids de Busards des roseaux.	<i>A. c.</i>	Non protégé	N	N	Production de poisons intensive, provoquant une diminution de la croissance des roseaux et des typhas et des derangements. Depuis 2003 fait partie d'une ZPS, mais pas encore déclaré par le gouvernement.
	productive fish-pond "CH 7", Iñaćo vce fish-pond system	2006	2-3 paires	<i>Typha</i> et <i>Phragmites</i> dans 60-80 cm d'eau.	<i>A. c.</i>		Non protégé	N	N	Production de poisons intensive, provoquant une diminution de la croissance des roseaux et des typhas et des derangements. Depuis 2003 fait partie d'une ZPS, mais pas encore déclaré par le gouvernement.
	productive fish-pond "CH 5"	1997-2001	0-35	<i>Typha latifolia</i>	<i>A. c.</i> , <i>A. p.</i> ,	3- 4 oeufs, 1-4 poussins	Non protégé	N	N	Production de poisons intensive, provoquant une diminution de la croissance des roseaux et des typhas et des derangements. Commercial fish-pond, in year 2002 was the cause of the Phragmites growth completely destroyed by fishpond-managers.

Pays	Colonie	Année de première reproduction	Nombre couples nicheurs	Habitat	Eau	Alimentation	Reproduction avec ?	Succès de la reproduction	Statut légal du site	IBA	Site Ramsar	Problèmes de conservation
Turquie	Haçli Lake, Eastern Anatolia	2000	12 (2000)						Non protégé	Y	N	Surpâturage
	Boluk Lake, Central Anatolia	1995 (30 BP)	21-54 (1996-2006)	Petites îles	Très salé	Jour	E. g., Mouette mélano-céphale, Goéland railleur et Sterne hansel.		« ZPS »	Y	N	Lacs d'eau douce et saumâtre utilisés pour l'alimentation non protégés. La sécheresse affecte les ressources en eau ces dernières années.
	Manyas (Kus) Lake Marmara Region	Dans années 1930's.	29-200 (1990-2007)	Arbres, rarement roselières	Douce	Jour, nuit (?)	A. c., cormoran, E. g., N. n., A. r., P. f.			Y	Y	Pollution. Lac transformé en réservoir par endiguement à des fins agricoles. Evolution des effectifs pas claire. 500 couples en 1950's (E. Schüz), 835 couples en 1966 (R.Porter).
	Meriç Lake, Delta-Marmara Region	1995 ? (40)	40-75 (2002-2003)	Roselières	Douce	Jour	E. g., P. f., A. p., A. c., N. n.,		Parc national	Y	N	Pollution, interventions sur le régime des eaux, agriculture intensive.
	Kulu Lake, Central Anatolia	1998	2-5 (1998-99)	Petites îles	Saumâtre	Day	E. g.		« ZPS »	Y	N	Pollution, dérangements humains.

Turkey	Tuz Lake Central Anatolia	1998	3 pairs (1998)	Iles	Salée		jour	Pélican blanc		« ZPS »	N	N	Interventions sur le régime des eaux, pollution, usage agricole. Tous les œufs et poussins détruits par <i>Larus armenicus</i> .
	Kızılırmak Delta, Black Sea	1992	76 (1992)	Roselières	Douce			<i>A. c., A. p.</i>	Mean Clutch size 3.66		Y	Y	Interventions sur le régime des eaux, pollution, résidences secondaires.
	Akşehir & Eber Lake, Central Anatolia	?	15 (?)	Roselières						Aire naturelle protégée	Y	N	Interventions sur le régime des eaux, pollution.
	Ereğli Plain, Central Anatolia	1969 (70 pairs)	10-20 (1998)	Marais salés						Aire naturelle protégée	Y	N	Interventions sur le régime des eaux, pollution, usage agricole.
	Seyfe Lake, Central Anatolia	?	50 (1996)	Roselières	Salée					Aire naturelle protégée	Y	Y	Interventions sur le régime des eaux, agriculture intensive.
	Sultan-Marshehes, Central Anatolia	1994	10 (1994)	Roselières	Douce					Aire naturelle protégée	Y	Y	Interventions sur le régime des eaux.
	Kocaçay Delta, Marmara Region.	2005	5 ?	Roselières	Salée					Aire naturelle protégée	Y	N	Pollution.
	Uluabat Lake, Marmara Region.	1998	48 (1998)	Roselières et saules	Douce						Y	Y	Interventions sur le régime des eaux, agriculture intensive, pollution, construction d'un barrage.
	Bafa Lake, Aegean R.	?	5-10 ?		Douce					Parc naturel	Y	N	Loisirs
Ukraine	Dniester delta		2-70 (1983-2004)								Y	Y	
	Eastern Sivash		1-128 (1983-2004)								N	N	
	Lebyazhi Islands		2-116 (1992-2003)								N	N	
	Danube delta		160 (1986)								Y	Y	

P. l. major

Pays	Colonie	Année de 1 ^{ère} reproduction	Nombre de couples nicheurs	Habitat	Eau	Alimentation	Reproduction en colonie avec	Statut légal du site	IBA	Site Ramsar	Problèmes de conservation
Armenia	Ar-mash Fish Farm (Arax River Valley)	2003	1-3	Etangs piscicoles dans semi-désert à 800 m altitude ; étangs bordés par des roselières au milieu desquels les oiseaux se reproduisent.	Douce	Jour	<i>P.p., N. n., B. i., E. g., A. r., A. p., P. f.s</i>	Gestion privée	Y	N	Manque d'activités de conservation ; dérangements par la chasse et par les chercheurs et photographes pendant la reproduction. Pollution de l'eau.
	Arax River Valley (en general)	début 20 th siècle	Commune à très-commune	Marais naturels	Douce		<i>P. p., N. n., B. i., E. g., A. r., A. p., P. f.</i>		N	N	Manque d'activités de conservation; dérangements par la chasse et le braconnage, changement et fragmentation des milieux, agriculture extensive, pollution de l'eau.
	Lake Gilli (in Lake Sevan basin)	Entre 1920 et fin des années 1940		Lac de hauteur (1900 m) entouré de roselières et de tourbières.	Douce		<i>P. c., N. n., E. g., A. r., A. p., P. f.</i>	Parc national	Y	Y	Pas de site favorable. Problème de gestion du Parc National. Haut niveau de dérangement toute l'année. Tourisme incontrôlé et loisirs. Lac Gilli drainé. Zone à usage agricole.
Azerbaijan	Kizil Agach State Reserve	1950	800 couples (1950-1995)	Roselières et tamaris inondés	Salée, douce	Jour, nuit	<i>P. p., N.n., A.r., E.g., B.i., E.a., A.c., A.p., P.f.</i>	Réserve de nature	Y	Y	Changements agricoles, dérangements, chasse.
	Lake Ag-zibir	1990		Roselières, Tamaris	Salée	Jour, nuit	Herons, egrets and P.f.				Changements agricoles, dérangements, chasse.
	Ak-Gel Lake	1960	600-2200 pairs (1960-90)	Roselières, Tamaris	Douce	Jour, nuit	<i>P.p., N.n., A.r., B.i., E.g., A.p., P.f.</i>	Parc national	Y	Y	Changements agricoles, dérangements, chasse.
	Makchudchala		200-360 pairs (1988-91)	Shallow lake, 50% is csured with reed and flooded tamaris too	Douce	Jour, nuit	<i>Ph.pygmeus, N.n., Ixb.m., A.r., E.g., B.l., P.f.</i>		Y	N	Changements agricoles, dérangements, chasse.
	Kura delta	1980 years	5-10 pairs (1988-90)	Roselières, Tamaris	Salée	Jour, nuit	<i>Ph.pygmeus, B.st., Ixb.m., A.r., E.a., E.g., A.p.</i>		Y	N	Sécheresse (construction de barrages).
Iran	Tashk lake		200	Ile rocheuse, roselières	Salée		Goéland railleur, A. g.	Parc national	Y	Y	Sécheresse (construction de barrages).

	Paris han lake		50-400 (1977)	Roselières	Douce		Cormorans, A. c., E. g,	Protégé; réserve de Biosphere	Y	Y	Tourisme, pêche illégale et introduction de poissons, braconnage.
	Lake Uromiyeh		50 (1977)		Douce et saumâtre			Parc national réserve de Biosphère	Y	Y	Pollution urbaine et agricole, sécheresse, salinisation, perte de ressources alimentaires.
	Hamoun-I Sabari, Hamoun-I Hirmand		120 (1977)	Roselières				Protégé	Y	Y	Exploitation humaine, introduction de poissons.
	Arjan & Hirm				Douce			Protégé partiellement	N	N	Braconnage, agriculture, surpopulation, changement climatique.
	Mian kaleh Peninsula, Gorgan Bay				Saumâtre			Parc national, réserve de Biosphere	Y	Y	Route ?
	Khouran Straits				Salée			Réserve de Nature, Réserve de Biosphere	Y	Y	Pollution urbaine et agricole, sécheresse, salinisation, perte de ressources alimentaires.
	Hilleh river delta				Douce			Protégé	N	N	
Irak	3 colonies In Haur Al-Hawizh Marshes	2007	15	Roselières	*	Jour	<i>P. p.</i> , Sacred Ibis, African Darter, <i>N. n.</i> <i>E. g.</i> , <i>P. f.</i> , <i>A. r.</i>		Y	N	Pas de mesures de protection pour les sites. Zone non sécurisées avec un grave risque pour le suivi et les études scientifiques. *Caraceous caraceous, Liza abo, Bellamya bengalensis, Melanopsis modosa, Physa acuta, Sectarma boulangari, Amphibians
	1 colony in Haur Al-Hawizh Marshes	2005	22	Marais	*	Jour	<i>P. p.</i> , <i>T. a.</i> <i>E. g.</i> , African Darter		Y	N	

Kazakhstan	Shoshka-kol Lake		204 (2001)	Roselières	B				N	N	Feu, dérangements.
	Korgalzhyn		41						Y	Y	
Russie	Volga Delta		250-350	Complexe de zones humides				Réserve de Nature	Y	Y	Installations hydro-électriques, pesticides, rejet d'eaux usées.
	Manych-Gudilo	1980 th	65-120 (2004-2007)	Iles	Sau-mâtre		A. c.	Réserve de nature d'Etat	Y	Y	Submersion et érosion des îles.
Syrie	Sabhat al-Jabul	2005	50-100		Douce		E.a., E.g.	Nature Reserve	Y	Y	Change in hydrologic management
Uzbekistan	Tudakul lake	29-120	1	Ile avec rose-lière	Sau-mâtre		P. p., P.f., E.g.			N	
	Tudakul lake	100 (2003)	1		Sau-mâtre					N	
	Sudochye Lakes system	120-140			Salée					N	
	Kungrad lakes (Kara-jar)	100-120 (1990s)			Salée		P. p., N.n., P.f., E.g., A.c., Cormorant, A.r.			N	
	To-guz-ture	200-240 (1990s)			Salé					N	
	Tuzkan lake (Ayd ar Ar-nasay lakes system)	9-43 (1990s)	1		Salé					N	
	Alan floods (Kashkardarya region)	4 (1991)	4		Salé		Cormorans, P.p., A. c., E.g., N.n.			N	

	Cape Akkala (Aral Sea,	300 (1969)			Salé		Hérons, cormorans and goélands			N	
	Lake Shomkukul	32 (1960s)			Salé					N	
	Lake Balanaydyn	10 (1970s)			Salé		Hérons, cormorans, A.r. et goélands			N	
	Lake Korahojabah	12 (1970s)			Salée		Hérons, cormorans, A.r. et goélands			N	

P. l. archeri et *P. l. balsaci*

Pays	Colonie	Pre-mière année de reproduction	Nb couples nicheurs	Habitat	reproduction en colonie avec	Statut légal du site	IBA	Site Ramsar	Problèmes de conservation
Djibouti	Ile Musha		1-20	Ile	4 espèces	Protégé	N	N	Dérangement, destruction de l'habitat.
Eritrée	Darmachia	?	30-40	Mangrove (<i>Avicenna marina</i>)	<i>E. gu</i>	Non protégé	N	N	Site non protégé d'une quelconque menace.
Arabie saoudite	Kutambil Island	?	50-70	Côte	Sternes	Non Protégé, proposé	Y	N	Œufs et poussins étaient pris par les humains, l'exploitation des oiseaux peut encore se produire.
	Jizan Bay	?	maintenant aucun, fin 1990 (20-40)	Vasières côtières	Terns	Not Protégé area	Y	N	Site très perturbé par une multitude de menaces. Pollution par hydro-carbures, rejet des eaux usées et demande de terrain pour une urbanisation future qui réduira la surface de la zone intertidale pour l'alimentation des oiseaux d'eau. Dérangements humains élevés. Future utilisation des terres et urbanisation jusqu'au milieu des vasières.
	Farasan Island	?	40-70	Iles, littoral	Sternes	Parc national	Y	N	Le développement d'une base navale pourrait avoir des conséquences désastreuses sur la faune terrestre et marine. La pêche non contrôlée et intensive cause de sérieux dégâts aux récifs et met en péril la pêche traditionnelle et artisanale. Parfois, les oeufs sont ramassés pour les collections ou la consommation. Prédateurs introduits : chats domestiques et rats.
Yémen	Humar Island		6 (1979)				Y		
	Islet near Kamaran		10 (2002)				Y		
	Badi Island		18 (2002)				Y		
	Ho-deidah marshes		Y (2002)				Y		

Annexe 8 : Mesures par site

	Désigner le site comme zone protégée et comme site Ramsar.	Conduire une stratégie basée sur les études d'impact environnementales et évaluer les opérations existantes.	Développer des plans de gestion pour les sites clés.	Identifier les besoins en gestion des habitats et mettre en œuvre si nécessaire des actions pour maintenir le site en bon état de conservation.	Adopter une nouvelle façon de gérer les étangs piscicoles.	S'assurer que les règles et la législation sur les pollutions sont développées et appliquées.	Prévenir les dérangements par la réglementation, la planification, le zonage et par le renforcement des mesures si nécessaire.	Améliorer les habitats sur le site (e.g. création de sites de nidification, réhabilitation/création de zones humides) si nécessaire.
Belgique				Zwin area				
France	Estuaire de la Seine							
Espagne	Veta Adalí, Extremadura		Santoña, Ayamonte, Los Canchales Dam	Los Canchales Dam, Santoña Odiel marshes, Isla Cristina marshes, Cádiz Bay Ensenada de O Grove			Odiel marshes, Doñana marshes, Cadiz Bay, Isla Cristina, Ensenada de O Grove	Odiel marshes, Doñana marshes
Maroc	Smirt		Marais de Smir, Bas Loukkos, Merja Zerga, Lagunes de Sidi Moussa-Oualidia et Lagune de Khnifiss				Marais de Smir, Bas Loukkos, Merja Zerga, Lagunes de Sidi Moussa-Oualidia et Lagune de Khnifiss	Lower Loukkos (near Larache) : establishment of a breeding site Marais de Smir ; Lagune de Khnifiss
Gambie	BaobolonTanbi, Tanji							
Sénégal	Senegal Delta		St Louis, Trois Mari-gots	St Louis				

	Designier le site comme zone protégée et comme site Ramsar.	Conduire une stratégie basée sur les études d'impact environnementales et évaluer les opérations existantes.	Développer des plans de gestion pour les sites clés.	Identifier les besoins en gestion des habitats et mettre en œuvre si nécessaire des actions pour maintenir le site en bon état de conservation.	Adopter une nouvelle façon de gérer les étangs piscicoles.	S'assurer que les règles et la législation sur les pollutions sont développées et appliquées.	Prévenir les dérangements par la réglementation, la planification, le zonage et par le renforcement des mesures si nécessaire.	Améliorer les habitats sur le site (e.g. création de sites de nidification, réhabilitation/création de zones humides) si nécessaire.
Bosnie-Herzégovine	3 sites, plus Karst poljes as Livanjsko and fish farms			Restauration des tourbières drainées à Livanjsko Polje, préservation des zones humides de Karts Poljes				
Croatie	Étangs piscicoles d'eau douce, prairies inondables le long des fleuves (Drava, Sava, Danube), atop sur sites at the Adria wetlands on Pag Island)		Delta of Neretva river, Kolansko, M. and V. Blato (Pag island), basin plan for Sava.	Étangs piscicoles d'eau douce, prairies inondables le long des fleuves (Drava, Sava, Danube), atop sur sites at the Adria wetlands on Pag Island)				Étangs piscicoles d'eau douce.
République Tchèque				Zliv				Zliv
Grèce				Kerkini		Axios, Gallikos		
Hongrie				Kiskunság, Hortobágy, Körös-Maros, Fertő-Hanság NP	Csaj-tó, Szeged, Hortobágy, Biharugra, Begécs, Apaj, Akasztó, Szakmár, Rétság			Csaj-tó, Natron lakes of Kiskunság, Tiszaalpár, Kolon-tó, Szeged, Gátér Fehér-tó, Apaj
Italie			Piallasse e Valli Ravennati Comacchio e Mezzano					
Lybie	Farwa, Taourgha		Farwa, Taourgha					Benghazi
Macedonie ARY	Dojran Lake		Dojran Lake	Dojran Lake, Prespa Lake				Dojran Lake, Prespa Lake
Moldavie				Beleu Scientific Reserve			Beleu Scientific Reserve	

Montenegro	Bojana Delta		Basin management plan for Bojana River including Lake Skadar	Restes du système lagunaire de Bojana Delta, maintenance of saltpans Solana Ulcinj				
Serbie	Bečej Fish Farm, Jazovo Fish Farm, Kapetanski Rit Fish Farm, Tamiš River Valley (including also Baranda Fish Farm)		Bečej Fish Farm, Jazovo Fish Farm, Kapetanski Rit Fish Farm, Tamiš River Valley (that includes also Baranda Fish Farm)				Bečej Fish Farm, Jazovo Fish Farm, Kapetanski Rit Fish Farm, Tamiš River Valley (that includes also Baranda Fish Farm)	Bečej Fish Farm
Slovaquie			SPA Senné		SPA Senné, SPA Medzibodrožie		SPA Senné	
Tunisie			New Ramsar sites					
Turquie	Manyas L., Meriç D.		Tuz Lake Basin Management Plan apply for Tuz, Bolluk & Kulu Lakes by Specially Protégé Areas. Authority under the Ministry of Environment & Forestry	Ramsar Management Plan for Manyas Lake, National Park management Plan for Meriç Delta applied by The General Directorate of Nature Conservation & National Parks.				Manyas L.

	Designier le site comme zone protégée et comme site Ramsar.	Conduire une stratégie basée sur les études d'impact environnementales et évaluer les opérations existantes.	Développer des plans de gestion pour les sites clés.	Identifier les besoins en gestion des habitats et mettre en œuvre si nécessaire des actions pour maintenir le site en bon état de conservation.	Adopter une nouvelle façon de gérer les étangs piscicoles.	S'assurer que les règles et la législation sur les pollutions sont développées et appliquées.	Prévenir les dérangements par la réglementation, la planification, le zonage et par le renforcement des mesures si nécessaire.	Améliorer les habitats sur le site (e.g. création de sites de nidification, réhabilitation/création de zones humides) si nécessaire.
Arménie	Armash							
Azerbaïdjan	Kura river Delta, Lake Agzybir, Lake Makchmudchala, Lake Sarisu		Kura river Delta, Lake Agzybir, Lake Makchmudchala, Lake Sarisu, Lake Ak-Gel, Varvara w.r., Gizilagach reserve			Kura river Delta, Lake Agzybir, Lake Makchmudchala, Lake Sarisu, Lake Ak-Gel, Varvara w.r., Gizilagach reserve		
Georgie	Kolkheti Lowland							
Iran	Tashk, Parishan, Khour Khuran		Tashk-Parishan, Khour Khuran			Tashk, Parishan, Khour Khuran		
Jordanie	River Jordan & Al-Karamah Dam			River Jordan & Al-Karamah Dam				
Koweït	Bubiyah Island		Bubiyah Island					
Russie		Manych-Gudilo						
Tadjikistan			Tigrovaya Balka Rybkhoz Ghozimalik	Tigrovaya Balka				
Ouzbékistan	Tudakul lake		Tudakul lake	Tudakul lake			Tudakul lake	

	Designier le site comme zone protégée et comme site Ramsar.	Conduire une stratégie basée sur les études d'impact environnementales et évaluer les opérations existantes.	Développer des plans de gestion pour les sites clés.	Identifier les besoins en gestion des habitats et mettre en œuvre si nécessaire des actions pour maintenir le site en bon état de conservation.	Adopter une nouvelle façon de gérer les étangs piscicoles.	S'assurer que les règles et la législation sur les pollutions sont développées et appliquées.	Prévenir les dérangements par la réglementation, la planification, le zonage et par le renforcement des mesures si nécessaire.	Améliorer les habitats sur le site (e.g. création de sites de nidification, réhabilitation/création de zones humides) si nécessaire.
Djibouti	Aire Protégée Marine Musha Maskali		Aire Protégée Marine « Musha –Maskali »				Aire Protégée Marine « Musha – Maskali »	Aire Protégée Marine « Musha – Maskali »
Soudan	Dinder Park		Red Sea	Marwi dam				Dinder Park